



HAL
open science

Le projet de jardin partagé et les différents rôles du paysagiste dans sa mise en œuvre : présentation, exemples et analyse des pratiques à travers les territoires

Simon Letourneux

► To cite this version:

Simon Letourneux. Le projet de jardin partagé et les différents rôles du paysagiste dans sa mise en œuvre : présentation, exemples et analyse des pratiques à travers les territoires. Sciences agricoles. 2014. dumas-01081373

HAL Id: dumas-01081373

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01081373>

Submitted on 7 Nov 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



Année universitaire : 2013-2014

Spécialité : Paysage

Spécialisation : Maîtrise d'œuvre et
Ingénierie

Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Le projet de jardin partagé et les différents rôles du paysagiste dans sa mise en œuvre. Présentation, exemples et analyse des pratiques à travers les territoires

Par : Simon LETOURNEUX

Soutenu à Angers le 26/09/2014

Devant le jury composé de :

Président : Hervé DAVODEAU

Maître de stage : Michel CAMPION

Enseignant référent : Véronique BEAUJOUAN

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité :

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible⁽¹⁾.

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant).

Date et signature du maître de stage⁽²⁾ :

Droits d'auteur :

L'auteur⁽³⁾ autorise la diffusion de son travail

Oui Non

Si oui, il autorise

- la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾
- la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé
- la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

Date et signature de l'auteur :

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant :

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

- la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾
- la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé
- la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

Remerciements :

Je souhaite remercier l'équipe de Vert le Jardin : Michel, Céline et tous ses autres membres pour leur accueil, leur grande sympathie et cette bonne ambiance qui règne en permanence au sein de l'association.

Merci à l'ensemble de mes proches pour leur soutien ainsi qu'à l'ensemble des jardiniers partageurs brestois, bretons, français et du monde pour les valeurs qu'ils transmettent à travers leurs jardins.

Je remercie aussi les différentes personnes que j'ai pu solliciter pour leurs expériences dans le domaine des jardins partagés et qui m'ont offert de leur temps pour répondre à mes questionnements.

Un grand merci à Anne-Cécile Daniel, dont les conseils ont été très précieux et riches de sens pour mener à bien l'élaboration de ce mémoire.

Merci à Véronique Beaujouan pour avoir assuré la fonction d'enseignant référent.

Mon dernier remerciement va à l'hôpital de la Cavale-Blanche de Brest qui a su réparer mon bras suite à une mésaventure de « jardinage ». Sans ce bras, la rédaction de ce mémoire se serait révélée d'autant plus fastidieuse.

Table des matières

Table des abréviations	5
Glossaire	5
Liste des annexes	6
Liste des illustrations	7
Liste des tableaux	7
Introduction	1
I. Le projet de jardin partagé : de la germination d'une idée à la récolte des tomates	3
A. Pourquoi un jardin partagé ?	5
B. Naissance du projet.....	6
C. Les différents acteurs	7
D. Communication, concertation et définition du projet	9
E. Etat des lieux et conception	11
F. La réalisation du jardin	14
G. Un jardin qui vit : la nécessité de l'animation	16
II. Le paysagiste dans le projet de jardin partagé : entretiens et études de cas	20
A. L'atelier de paysage In Situ :	21
B. La SCOP Saluterre :	22
C. La gestion des Jardins Partagés par le SEVE de Nantes :	23
D. Agence de paysage Champ Libre à Paris :	25
E. Les AJONcs à Lille :	26
F. La formation des Services Espaces Verts par le CNFPT :	28
G. L'animation à Vert le Jardin :	28
III. Analyse et discussion autour du jardin partagé, de ses diversités et de la place du paysagiste au sein du projet	30
A. L'implication du paysagiste va être tributaire de la commande	30
B. Des politiques actuelles en faveur des jardins partagés :	32
C. Une diversité des pratiques en fonction des territoires	34
D. Le rôle du paysagiste dans les différentes phases du projet de jardin partagé	36
E. Evolution du rôle du paysagiste au sein de la sphère des jardins partagés.....	37
Conclusion :	41
Bibliographie	42
Sitographie	43

Table des abréviations

- **AJOncs** : Association des Jardins Ouverts mais néanmoins clôturés
- **CAUE** : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
- **CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **JASSUR** : Jardins ASSociatifs Urbains
- **JTSE** : Jardin dans Tous Ses Etats
- **SCOP** : Société COopérative et Participative
- **SEV(E)** : Service Espace Vert (et Environnement)
- **SJC** : Service Jardins Collectifs
- **VLJ** : Vert Le Jardin

Glossaire

Habitants-jardiniers : Cette dénomination désigne l'ensemble des personnes qui vont participer au projet de jardin partagé. Les habitants-jardiniers, qui résident généralement à proximité du site du jardin, participent de manière collective à la mise en place du projet et à son fonctionnement.

Paysagiste : Le paysagiste concepteur est le maître d'œuvre des projets et des études d'aménagement de l'espace extérieur à différentes échelles : du jardin jusqu'au territoire. Son savoir-faire n'est pas seulement technique, puisqu'il sait intégrer la dimension subjective, culturelle et sociale du paysage, et mettre en œuvre sa propre créativité. De plus, ses connaissances sont transversales aux différentes disciplines apparentées à des dynamiques naturelles telles que la botanique, l'horticulture, la climatologie et la géologie, mais aussi par l'appréhension de leurs complexités, leurs évolutions et l'incertitude d'un milieu vivant ([1]).

Programme ANR-JASSUR : C'est un projet de recherche interdisciplinaire sur les jardins associatifs urbains et qui se propose d'étudier leurs fonctions, leurs usages, leurs modes de fonctionnement et leurs avantages ou dangers potentiels. Le projet a débuté en 2013 et est divisé en différentes phases de travail, il fait intervenir 12 partenaires de la recherche et du monde associatif dans 7 agglomérations françaises ([2]).

Le réseau du JTSE (Jardin dans Tous Ses Etats) : Est le réseau français des jardins partagés, né au terme d'un forum national qui s'est déroulé à Lille en 1997 et qui avait pour thème « Jardinage et citoyenneté ». Le réseau est structuré en pôles régionaux indépendants qui se chargent de la promotion des jardins partagés au niveau régional et accompagnent le suivi et le développement des projets naissants ou existants. Les membres du JTSE se réunissent quatre fois par an lors de séminaires pour étendre leurs actions et faire un état des lieux au niveau national de l'évolution des jardins partagés (Figure 1).

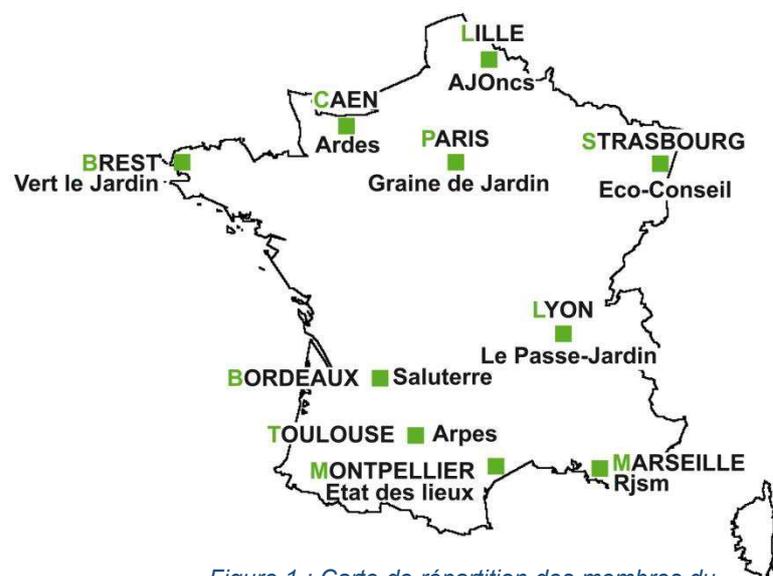


Figure 1 : Carte de répartition des membres du JTSE (source : Simon Letourneux, 2014)

Table des annexes

Annexe I : Liste des personnes interrogées pour les entretiens.....	p44
Annexe II : La charte des jardins partagés de Bretagne.....	p45
Annexe III : Exemple de règlement de jardin	p51
Annexe IV : Exemple de convention de mise à disposition.....	p53
Annexe VI : Fiche de résumé.....	p56

Liste des illustrations

Figure 1 : Carte de répartition des membres du JTSE (source : Simon Letourneux, 2014)	5
Figure 2 : Logo de Vert le Jardin (source : Vert le Jardin)	1
Figure 3 : Logo du JTSE (source : JTSE)	1
Figure 4 : Illustration de la diversité des jardins et de leurs appellations (source : Collectif du JTSE, 2003)	4
Figure 5 : Photographie d'un instant papotage au jardin (source : Vert le Jardin, 2011)	5
Figure 6 : Photographie d'une animation au sein d'un jardin partagé brestois, ici lecture d'un conte (source : Vert le Jardin, 2009)	8
Figure 7 : Photo du Jardin des Maguettes, à Lille (source : Simon Letourneux, 2014).	11
Figure 8 : Photo du Jardin des Maguettes, à Lille (source : Simon Letourneux, 2014).	11
Figure 9 : Plan masse d'un jardin partagé brestois (source : Vert le Jardin).	13
Figure 10 : Photo du cabanon du Bizardin, réalisé en auto construction dans un jardin partagé Lillois (source : Simon Letourneux, 2014)	15
Figure 11 : Photo de l'abri du Jardin des Maguettes, réalisé en auto construction dans un jardin partagé Lillois (source : Simon Letourneux, 2014)	15
Figure 12 : Photographie d'un concert ayant lieu au cours d'une fête dans un jardin partagé brestois (source : Vert le Jardin, 2012)	17
Figure 13 : Affiches des fêtes de saison brestoises (source : Vert le Jardin, 2013/2014)	17
Figure 14 : Logo de la conserverie de Vert le Jardin (source : Vert le Jardin, 2014)	18
Figure 15 : photographie illustrant les diverses activités pouvant prendre part à la vie dans les jardins partagés (ici un dindon chef de basse-cour) (source : Simon Letourneux, 2014)	18
Figure 16 : photographie illustrant les diverses activités pouvant prendre part à la vie dans les jardins partagés (ici une ruche) (source : Simon Letourneux, 2014)	18
Figure 17 : Schéma simplifié des étapes d'un projet de jardin partagé (source : Simon Letourneux, 2014).	19
Figure 18 : Photographie de jardins familiaux à Mâcon, projet conçu par l'atelier In Situ (source : In Situ).	21
Figure 19 : Photographie d'une parcelle de jardins familiaux à Vaulx-en-Velin. Ce projet conçu par l'agence à la fin des années 90 est un exemple de réussite en la matière (source : In Situ).	21
Figure 20 : Logo de la SCOP Saluterre (source : www.saluterre.com)	22
Figure 21 : Carte de localisation des jardins collectifs nantais (source : SEVE Nantes)	23
Figure 22 : Logo de l'association ECOS (source : ECOS)	24
Figure 23 : Photomontage d'un projet de jardins collectifs à Epinay-sur-Seine conçus par l'agence (source : epinay-sur-seine.fr).	25
Figure 24 : photographie des Jardins Passagers de la Villette, vaste parc public intégrant des espaces jardinés par les habitants (source : jardinons-ensemble.org)	26
Figure 25 : Logo de l'association des AJOncs (source : mres-asso.org)	26
Figure 26 : Photos de différents chantiers participatif (abris de jardins, structures en saules) menés par l'association (source : les AJOncs)	27
Figure 27 : Sachets de graines distribués par la ville de Brest et Vert le Jardin au cours d'une action de sensibilisation aux techniques de désherbage naturel (source : Vert le Jardin, 2014).	39

Liste des tableaux

Tableau 1: Echelle de participation simplifiée (source : Johan Neveu, 2012).	6
--	---

Introduction

Au carrefour de plusieurs mouvances actuelles prenant part à l'évolution des villes, les Jardins Partagés se revendiquent comme des espaces verts alternatifs, à la limite entre espaces privés et espaces publics, où le collectif, le jardinage, le respect de l'environnement et la convivialité sont des valeurs revendiquées ostensiblement. Ces jardins gérés et jardinés par les habitants se disséminent à travers les territoires, tels des graines de pissenlit, colonisant et verdissant les moindres petits interstices de la ville.

Ces initiatives, à l'origine spontanées et militantes, sont devenues de plus en plus organisées au fil de leur dissémination. Tout un réseau s'étant mis en place à différentes échelles pour promouvoir leur développement, au sein d'une ville, d'une région, jusqu'au niveau national. Par conséquent, le nombre d'acteurs participant à ce mouvement a lui aussi augmenté, ainsi que les spécialisations qui ont été développées.

Cependant, de grandes différences existent entre les jardins partagés selon leurs localisations sur le territoire français. De Lille à Marseille, de Brest à Strasbourg, chacune des régions possède ses propres spécificités et ses modes d'actions quant au développement de ces « utopies jardinières ».

L'association Vert le Jardin, implantée depuis une quinzaine d'année à Brest (l'association a été créée le 8 février 2000), a pour vocation comme son nom l'indique, d'inciter les habitants à prendre la direction du jardin, qui sera partagé la plupart du temps. Pour y parvenir, l'association œuvre au développement de projets de jardins partagés, à l'animation sur les jardins déjà existants et a aussi participé à la mise en place d'un dispositif de compost collectif sur la ville de Brest. Depuis l'extrémité ouest du continent, Vert le Jardin chapeaute le réseau de jardins partagés sur le territoire brestois et plus largement sur la région Bretagne (Figure 2). C'est aussi le correspondant en région Bretagne du JTSE (Figure 3).



Figure 2 : Logo de Vert le Jardin
(source : Vert le Jardin)



Figure 3 : Logo du JTSE
(source : JTSE)

Au fil de l'évolution et du travail de cette association qui remue la terre comme les idées, de nombreux jardins partagés ont vu le jour en Bretagne. Aujourd'hui Vert le Jardin est largement reconnue et sollicitée sur le territoire pour ses actions, cela ayant permis à l'association de se développer et compte désormais quatorze salariés, basés essentiellement à Brest, mais aussi dans des antennes disséminées dans les autres départements bretons : dans le Morbihan, les Côtes-d'Armor et à Rennes en Ille-et-Vilaine.

Lors de mon séjour au sein de l'association, j'ai pu découvrir le monde des jardins partagés, à la fois « côté terrain » en participant à de nombreuses animations sur les jardins partagés, en rencontrant les jardiniers et en découvrant leurs jardins. Mais aussi « côté bureau », en suivant la mise en place d'événements organisés par l'association et le développement de nouveaux projets de jardins partagés.

Au cours de mes déplacements sur le terrain brestois, et avec en complément une documentation sur le thème des jardins en partage, j'ai commencé à entrevoir les déclinaisons de formes que pouvaient prendre les jardins partagés. Mais ce n'est que lorsque j'ai eu l'opportunité de découvrir des jardins dans d'autres villes, à Rennes et Lille notamment, que j'ai réellement pris conscience de la diversité des approches et des méthodes relatives au projet de jardins partagés.

De plus, j'ai pu observer au sein de Vert le Jardin que le paysagiste a un rôle à jouer lors de l'accompagnement du projet mais aussi ensuite pour pérenniser le jardin en le faisant vivre et en l'animant. Seulement, les étapes au cours desquelles le paysagiste peut mettre à profit ses compétences ne se limitent pas uniquement à ces deux actions. C'est pourquoi, aborder le rôle du paysagiste dans la globalité du projet de jardin partagé, permet d'analyser les interactions actuelles entre des projets d'aménagements et la profession qui y est directement rattachée.

Il me semblait donc intéressant de pouvoir approfondir ces différences de méthodologie selon les territoires en me basant sur mes observations, tout en le reliant à mon expérience et vision d'ingénieur paysagiste en fin de formation. En découle donc une volonté d'intégrer de manière transversale à cette étude spatiale, l'analyse de la profession de paysagiste et son implication dans la dynamique du projet de jardin partagé. D'autant plus que peu d'études abordent cette thématique sous l'angle paysager, la vision sociale de ces espaces étant la plus souvent au cœur des différents travaux rédactionnels.

De prime abord, étant donné que l'on va chercher à analyser les pratiques quant au développement du projet de jardin partagé, les premières interrogations auxquelles nous sommes confrontés sont les suivantes :

Qu'est-ce qu'un jardin partagé ? Quelles sont les caractéristiques de ces projets ? Quelles en sont les grandes étapes ? Qui en sont les acteurs ?

Ensuite l'on va chercher à en connaître davantage sur les diversités territoriales des jardins partagés :

Quelles sont les spécificités des structures qui sont en charge de la promotion et du développement des jardins partagés ? Quelles sont leurs visions ? Comment intègrent-elles la profession de paysagiste dans leur travail ?

On finira ensuite par une étude des données recueillies pour tenter de définir :

Quels vont être les principaux rôles du paysagiste dans le projet de jardin partagé en fonction des territoires ? Quelles sont les plus-values que peuvent apporter les compétences du paysagiste ? Quels sont les critères qui déterminent l'intégration d'un paysagiste dans le développement du projet ? Quelle est la vision des paysagistes vis-à-vis de ces espaces ?

Au cours d'une première partie, essentiellement descriptive, sera donc abordé le déroulement d'un projet de jardin partagé, avec ses différentes phases et les acteurs qui interagissent dans son développement, en s'appuyant sur divers exemples.

Dans un second temps, de manière à recueillir des données concrètes sur les pratiques à travers le territoire, différentes structures œuvrant en lien avec les jardins partagés ont été interrogées. Les entretiens ont été orientés de manière à prendre connaissance de leurs pratiques, de leurs visions vis-à-vis de ces jardins, ainsi que de l'implication et de la place du paysagiste au sein de leurs organismes.

Enfin dans une troisième partie, on se propose d'analyser les entretiens dans leur ensemble, dans le but de définir comment s'organise la diversité des jardins partagés sur le territoire et comment le paysagiste se place dans ces projets.

I. Le projet de jardin partagé : de la germination d'une idée à la récolte des tomates...

Démarche :

Le projet de jardin partagé comportant de nombreuses spécificités et variations, un état des lieux de la démarche est nécessaire pour appréhender au mieux les différentes étapes lors de sa mise en place et les différents acteurs qui peuvent intervenir. Cette partie tente donc de présenter de manière complète le déroulement d'un projet de jardin partagé. Cependant, il n'y a pas de schéma standardisé ni formel, chaque jardin possédant une identité propre, conditionnée par son contexte d'implantation et les acteurs impliqués.

La description dans ce rapport des différentes phases du projet s'est faite sur la base d'observations et d'expériences sur le terrain, réalisées à travers divers jardins partagés du territoire brestois, breton et français. Des compléments d'informations ont été récoltés via la consultation d'ouvrages et articles.

Glossaire des jardins partagés, collectifs, associatifs, familiaux...

La dénomination de « jardins collectifs » englobe trois schémas de jardins : les jardins familiaux, les jardins d'insertion et les jardins partagés (Poncelet, 2007). Derrière chacun de ces termes se cachent des jardins aux objectifs et formes diverses mais ayant toujours pour valeur commune l'activité de jardinage réalisée de manière collective et en dehors d'un cadre privé (Figure 4).

▣ Les jardins partagés :

Un Jardin Partagé est un jardin qui se conçoit, se construit et se cultive collectivement. Il suppose une concertation et une coopération dans la durée entre les habitants-jardiniers et les partenaires du projet (Réseau école et nature, collectif, 2003). Ce sont des jardins ouverts sur leurs quartiers et où l'on y pratique un jardinage respectueux de l'environnement. Ils sont ouverts à tous et il n'y a pas de conditions particulières pour pouvoir y participer. Ils sont apparus sous l'appellation de « community garden » (littéralement « jardins communautaires ») à New-York au début des années 1970. Le premier exemple français date de la fin des années 1990 et a vu le jour à Lille, pour ensuite coloniser toutes les grandes villes de France. Ce sont des alternatives aux jardins familiaux, affichant bien souvent complet et ne pouvant accueillir davantage de jardiniers. (Voir annexe II : La Charte des Jardins Partagés Bretons, qui présente les valeurs défendues par les jardins partagés)

▣ Les jardins familiaux :

Les jardins familiaux sont des espaces directement issus des jardins ouvriers traditionnels et sont divisés en parcelles individuelles. Ces jardins sont principalement tournés vers la production alimentaire et le plaisir de jouir d'un petit jardin privé (Den Hartigh, 2012). Chaque jardinier y peut posséder son propre local avec son outillage et il n'y a pas toujours d'espace commun pour se retrouver entre jardiniers. Cela n'empêche pas que ce sont aussi des lieux de partage et de rencontre même si l'aspect collectif y est moins développé que dans les jardins partagés. Les jardins familiaux sont gérés, financés et appartiennent à la municipalité et ils sont régis par un règlement cadré. L'attribution d'une parcelle est soumise à des conditions particulières, généralement les prétendants doivent habiter la commune, dans une maison ou immeuble sans jardin, avoir plusieurs enfants, ou être retraité ou chômeur. Des conditions de revenus peuvent aussi représenter un critère d'attribution. On recense aujourd'hui sur le territoire français environ 150.000 parcelles faisant parties de jardins familiaux (Prédine & Collaert, 2009).

▣ Les jardins d'insertion :

Dans ces jardins la pratique du jardinage est un outil permettant de réintégrer les jardiniers dans une dynamique de travail, d'apprentissage et de lien social. En parallèle des jardins partagés ou familiaux, les jardins d'insertion sont essentiellement destinés à des personnes en marge du système classique de production et de consommation (Larbey, 2013). Les jardiniers seront donc généralement des allocataires des minima sociaux.

On distingue deux types de jardins d'insertion, une première catégorie où les jardins sont basés sur le lien social pour des personnes isolées, la participation se fait sur la base du bénévolat et la production est partagée entre les jardiniers (Pourias, 2011). Un second type de jardin axé davantage sur la production maraîchère, et avec une notion de viabilité économique et où les jardiniers seront salariés. La mise en place de ce type de jardin a été lancée en France par l'association Juliane Javel en 1991, et qui deviendra ensuite le réseau « Jardin de Cocagne » (Guihéneuc, 2011).



Figure 4 : Illustration de la diversité des jardins et de leurs appellations (source : Collectif du JTSE, 2003)

Ne pas se perdre dans les dénominations...

Malgré l'apparente rigueur de ces définitions, il ne faut pas considérer qu'il existe des cloisons étanches entre les jardins familiaux, les jardins partagés et les jardins d'insertion (Baudeflet, Le Roy, & Basset, 2008). En effet, les choses n'étant pas figées, des jardins familiaux peuvent se transformer en jardin partagés, et certains jardins partagés relèvent davantage dans leurs objectifs de jardins d'insertion...

De manière générale, sous l'appellation de « jardin partagé », se rangent des jardins où l'espace est entièrement géré de manière collective, mais aussi des jardins divisés en parcelles individuelles et des structures mixtes, mélangeant appropriations individuelles et gestion collective. Les jardins partagés se présentent donc aujourd'hui comme des espaces ambivalents ([3]).

D'autant plus que selon les villes de France, les jardins partagés peuvent prendre une terminologie différente, tel que « jardins communautaires » à Lille, dans la lignée des «community gardens» nord-américains. Ou encore « jardins de voisinage », « jardins solidaires » ou « jardin de proximité » dans d'autres régions. On considérera tous ces jardins comme des jardins partagés sans faire de distinctions catégoriques car dans tous les cas, chaque jardin possède un type et une identité unique tant la diversité des formes, usages et acteurs du jardin collectif est riche (Guihéneuc, 2011).

A. Pourquoi un jardin partagé ?

1. Parce que c'est un projet de lien social



Figure 5 : Photographie d'un instant papotage au jardin (source : Vert le Jardin, 2011)

«Jardiner oui, mais pas tout seul !», tel pourrait être le credo des habitants-jardiniers. En effet, les jardins partagés sont des lieux où le collectif est le leitmotiv, que ce soit dans la construction du jardin ou lors de sa gestion, cela implique donc des compromis de la part des différents acteurs. Mais c'est aussi cet aspect collectif qui va motiver des jardiniers, dans le but de rencontrer d'autres habitants de leur quartier.

Il arrive fréquemment que des membres de jardins partagés possèdent déjà une surface jardinable à leur domicile mais que cela ne leur suffise pas, ils viennent alors trouver dans les jardins partagés des lieux propices aux rencontres, aux échanges et aux partages (Figure 5).

2. Parce que c'est un projet citoyen

Un projet de jardin partagé permet aux habitants de prendre conscience de leur rôle de citoyen et de le valoriser en menant à terme ce genre de projet. On se rend compte alors que notre environnement n'est pas inamovible et que des actions, même à l'échelle d'un jardin partagé, permettent d'améliorer de manière concrète la qualité de vie dans un quartier, une ville ou un village. L'habitant-usager de l'espace public devient alors habitant-jardinier et se transforme en un acteur direct de son paysage urbain. Comme l'explique un représentant de la ville de Lille « Ce n'est pas une consommation passive d'espace vert, c'est une participation active à un projet » (De Chantérac, 2007).

Les jardins partagés constituent donc des projets où l'implication des habitants peut-être valorisée au maximum, comme le montre ce tableau de participation simplifiée (Tableau 1), au sein duquel les projets de jardins partagés relèvent essentiellement du gradient de participation le plus élevé, à savoir la co-construction/co-production.

Tableau 1: Echelle de participation simplifiée : (Neveu, 2012).

Information	Présentation du projet sans attente d'un retour de la part des habitants.
Consultation	Recueil des avis de la population sans que celle-ci ne participe à la décision.
Concertation/Conciliation	Mise sur un pied d'égalité des élus, des experts et des habitants. Une réflexion se fait en commun de façon à ce que le projet soit accepté par tous.
Co-construction/Co-production	La réflexion et la décision sont partagées entre tous les acteurs. La construction du projet se fait aussi à l'aide des habitants.

3. Parce que c'est un projet adaptable

Une des particularités du jardin partagé, c'est que sa conception et son mode de fonctionnement vont être facilement modulables selon les envies et les besoins des futurs jardiniers. Contrairement aux jardins familiaux, où les règlements parfois restrictifs et fixes peuvent freiner certains habitants à la pratique du jardinage.

4. Parce que c'est un projet militant

Les jardins partagés peuvent être considérés comme des projets militants à part entière. Des jardins qui militent pour la solidarité, pour le jardinage, pour la convivialité, pour l'amélioration du cadre de vie... Et dont les résultats sont concrets dans des milieux, urbains ou non, où ces valeurs doivent sans cesse être défendues et où il n'est pas toujours simple d'encourager ce genre d'action. C'est en tout cas le contexte d'origine des jardins partagés, qui étaient dans les quartiers New-Yorkais, leur berceau originel, des initiatives extrêmement locales, spontanées et illégales (Baudry, 2014).

Anne-Marie Legault de l'Université de Montréal cite dans un de ses articles les architectes d'un jardin partagé parisien, ECObox, qui parlent des jardins urbains gérés collectivement comme *interstices* ou *espaces biopolitiques* (espaces de résistance au biopouvoir) dans la ville où les phénomènes de reproduction de la vie organisée (sociale, politique) sont contrôlés. Les jardins partagés sont source d'un activisme au quotidien, pouvant commencer par la résistance à la société de consommation, et une volonté de se réapproprier des fonctions essentielles à la vie quotidienne comme l'alimentation ou le logement (Legault, 2010).

B. Naissance du projet

La première étape à tout projet, qu'il soit d'un jardin partagé ou tout autre type, passe par une idée qui vient s'immiscer dans un esprit, qui va contaminer les esprits voisins, et se répandre petit à petit... Dans notre situation cette idée n'arrive pas de manière inopinée mais découle généralement d'une envie, d'un besoin...

1. Un projet qui répond à des besoins

Du fait de l'expansion urbaine actuelle et d'une densification de nos villes, les citoyens revendiquent aujourd'hui de plus en plus une volonté d'accès et de proximité avec des espaces verts. En effet, 7 français sur 10 estiment qu'il n'y a pas assez de végétal en ville (Unep-Ipsos, 2010). Les villes étant conscientes de ces besoins, les nouveaux projets paysagés sont nombreux et sont devenus une composante spatiale et culturelle essentielle de la ville actuelle (Werquin & Demangeon, 2006). Cependant, cela ne suffit pas toujours à rassasier les appétits jardiniers de tous, propriétaires de jardins individuels ou non, car résider en ville ne signifie pas forcément un détachement avec la pratique du jardinage. D'où le fait que de plus en plus de citoyens soient attirés par le jardinage partagé, qui permet de combiner plusieurs besoins qui tendent à devenir inaccessibles en milieu urbain.

Jardiner, partager, rencontrer ses voisins, mettre à profit des délaissés urbains, manger des légumes du jardin, créer un lieu de rencontre convivial et festif... la multifonctionnalité des jardins partagés permet de répondre à tous ces besoins (Pourias, 2011). Cependant, il n'est pas nécessaire de ressentir tous ces besoins à la fois pour participer au lancement d'un projet de jardin partagé, ni même de vouloir jardiner, car il y a mille façons de s'épanouir dans un jardin outre le fait du jardinage en lui-même : l'activité de jardinage devient alors un prétexte (De Chantérac, 2007).

2. La provenance de l'idée de jardin partagé

L'idée même de création d'un jardin partagé peut avoir différentes origines, elle peut naître d'une volonté d'un ou plusieurs habitants de jardiner ensemble, d'une opportunité qui se présente (un terrain à disposition), d'une structure (centre social, école, bailleur social...) qui souhaite mettre en place un jardin partagé. Parfois ce sont les municipalités qui sont à l'initiative de ce genre de projet ou bien des paysagistes lors de projets de paysage (Réseau école et nature, collectif, 2003). Dans ces deux dernières situations, il y a une notion indispensable à considérer, c'est que la volonté de jardiner ensemble et de créer un jardin partagé doit aussi et surtout émaner de la population.

En effet, à la suite de promesses politiques en faveur d'un développement durable et social, des municipalités entendent lancer des projets de jardin partagé mais sans que les habitants soient directement consultés pour savoir si leur attente est réellement là. Le problème est le même lorsque des paysagistes souhaitent intégrer des jardins partagés à leur projet de conception sans qu'il y ait eu de concertation avec les habitants. Se pose alors la question de la viabilité de ce genre de projet car le risque est de voir un jardin peu fréquenté et qui ne fonctionne pas car ne répondant pas aux demandes des habitants.

C. Les différents acteurs

Il y a généralement quatre types d'acteurs qui auront des rôles clés dans le montage et la mise en œuvre d'un projet de jardin partagé : l'initiateur, l'habitant-jardinier, le porteur de projet et l'animateur (Réseau école et nature, collectif, 2003). Chacun d'entre eux aura un rôle qui lui sera attribué en fonction de ses compétences et de ses attentes.

Il faut veiller à ce que des rôles ne se mélangent pas sous peine de voir des conflits d'intérêts apparaître et mettre à mal le bon déroulement du projet, par exemple, des élus qui s'improvisent jardiniers en voulant imposer leur vision du jardinage, des habitants qui se prétendent paysagistes et voudraient décider à eux seuls de l'aménagement du jardin, etc.

Les habitants-jardiniers : ce sont les personnes qui vont venir jardiner sur la parcelle et participer à la conception, à la mise en place, à la gestion et à l'animation du jardin et ce de manière concertée avec l'ensemble des autres participants.

Ces habitants peuvent se réunir en association loi 1901 de manière à avoir une structure « officielle » qui représente leur jardin mais ce n'est pas toujours le cas, soit parce que les habitants estiment que cela n'est pas nécessaire ou bien parce qu'ils ne sont, ou ne s'estiment, pas en capacité de monter une association.

Le porteur de projet : il a pour rôle de représenter le jardin auprès des autres acteurs du projet, ce rôle va donc être assuré soit par l'association du jardin partagé, soit s'il n'en existe pas ou si elle ne peut pas assumer ce rôle seule, par une structure locale qui va prendre en charge le portage administratif du projet (Baudeflet, Le Roy, & Basset, 2008). Cette structure peut être un centre social, un centre d'animation, une régie de quartier, une mairie, une école, une association d'habitants déjà existante...

Parfois les municipalités vont préférer que le jardin soit représenté par sa propre association, pour qu'il soit autonome. Mais comme décrit dans un document édité par le PADES, on constate que responsabiliser les jardiniers en les faisant entrer dans le moule de l'action associative conduit parfois à l'inverse du résultat souhaité, c'est à dire à les soumettre à des rapports de domination dus à ce cadre associatif et aux conséquences négatives pour le groupe (PADES, 2010).



Figure 6 : Photographie d'une animation au sein d'un jardin partagé brestois, ici lecture d'un conte (source : Vert le Jardin, 2009)

L'animateur de jardin partagé : il va être un pilier du bon fonctionnement du jardin dans de nombreuses situations. En effet, il va avoir un rôle de médiateur, de personne ressource pour tous les aspects techniques ayant trait au jardinage, mais aussi pour aider les jardiniers à cultiver et entretenir le jardin, que ce soit des espaces collectifs ou sur d'éventuelles parcelles individuelles.

L'animateur doit aussi être force de proposition pour lancer de nouveaux projets qui viendront dynamiser le jardin et éviter de tomber dans une routine potagère. Ces projets peuvent être d'ordres festifs (Figure 6), artistiques ou encore paysagers (voir partie I.G).

Structure d'accompagnement de projet : c'est une structure comme Vert le Jardin, qui de par son expérience, est là pour accompagner et guider les habitants et les différents acteurs dans les différentes étapes d'élaboration du projet de jardin partagé. Les actions sont diverses et varient selon les projets mais concernent généralement la concertation, la conception du jardin et le soutien technique, puis par la suite l'éventuelle animation du jardin.

Le propriétaire du terrain : c'est la personne ou structure (mairie, bailleur social, réseau ferré de France,...) qui a accepté de mettre à disposition une parcelle pour les habitants-jardiniers, à titre gracieux ou avec une contrepartie financière. Une convention de mise à disposition du terrain pour une certaine période est établie entre le porteur du projet et le propriétaire du terrain pour formaliser cette mise à disposition (Voir en annexe un exemple de convention de mise à disposition).

Le(s) organisme(s) financeur(s) : pour la mise en place du projet de jardin partagé mais aussi pour sa gestion et son entretien, un financement est nécessaire pour l'aménagement du jardin et la fourniture de matériel de jardinage. Cet investissement peut provenir de différentes sources qu'il faudra consulter pour connaître leur motivation à s'impliquer financièrement dans le projet. Ces investisseurs sont généralement la collectivité (ville, département, région) et/ou un centre social.

La structure qui réalise le chantier : lors de la phase de création du jardin partagé, le chantier est une tâche clé qui incombe en général soit au service technique des espaces verts lorsque le jardin partagé est accompagné par la ville, soit par une entreprise de paysage extérieure qui va être mandatée par le porteur du projet pour réaliser le chantier. Dans d'autres situations la construction du jardin peut être réalisée en auto-construction par les habitants (voir partie I.F).

La maîtrise d'œuvre : elle peut avoir différents rôles en fonction de la commande qui lui est passée, soit pour la réalisation de la concertation avec les habitants, soit pour la conception du projet, soit pour le suivi du chantier, mais cela peut aussi être pour plusieurs de ces rôles à la fois. C'est en partie le fonctionnement de ces différents rôles possibles qui va être abordé plus longuement dans la suite de ce mémoire.

D. Communication, concertation et définition du projet

Les premières étapes concrètes dans l'élaboration d'un projet de jardin partagé vont tout d'abord consister à communiquer autour du projet, dans le but de réunir un maximum d'habitants motivés, mais aussi de consulter les autres acteurs qui vont intervenir et accompagner la naissance de ce nouvel espace jardiné. Par la suite, il s'agira de définir de manière collective et concertée les objectifs et caractéristiques du jardin partagé, pour ensuite rédiger les documents nécessaires à son bon fonctionnement.

La mise en place de ces actions sont souvent réalisée par un « noyau dur » d'habitants à l'origine du projet, de manière autonome ou bien avec l'appui d'associations comme Vert le Jardin qui peuvent être mobilisées pour réaliser ce travail qui demande motivation et endurance. Car en effet, de l'idée jusqu'au jardinage, le chemin est long, et les futurs jardiniers ne s'attendent pas toujours à ce que le projet dure un ou deux ans avant de mettre les mains dans la terre (Prédine & Collaert, 2009).

1. Mobiliser habitants et futurs acteurs du jardin

Pour la réalisation de cette quête aux habitants-jardiniers, plusieurs méthodes sont envisageables de manière à attirer le plus de monde possible lors d'une réunion publique au cours de laquelle le projet sera présenté. Une des recettes les plus efficaces est de réaliser du porte-à-porte dans un périmètre autour du site d'implantation du jardin. Cette méthode permet de sonder directement les habitants et d'échanger directement avec eux pour connaître leurs motivations. Généralement un tiers des personnes rencontrées se disent intéressées par le jardin (Baudalet, Le Roy, & Basset, 2008), cela peut paraître démesuré mais les rangs d'habitants-jardiniers réellement motivés s'étiolent vite, et de toute façon il y a de la place pour tous dans un jardin partagé. Toutefois, cette méthode de porte-à-porte nécessite beaucoup de temps, c'est pourquoi cela n'est pas toujours mis en place.

Cette mobilisation peut aussi se faire en menant une petite campagne d'affichage au sein du quartier, ou bien en contactant une structure locale (centre social, association de quartier) qui va pouvoir recruter les jardiniers motivés au sein de son réseau d'adhérents.

Dans le même temps de la mobilisation des jardiniers, il faut informer les acteurs locaux de ce nouveau projet, de manière à trouver appui au niveau local via une structure (centre social, association d'habitants, bailleurs sociaux, mairie...) qui pourra aider à porter le projet si besoin.

S'en suit donc une réunion publique d'information au cours de laquelle est exposé le projet par les différents acteurs, c'est une étape-clé pour tester la viabilité du projet de jardin partagé. Si le bilan est positif et que les acteurs sont nombreux et motivés, un programme d'action se met alors en place pour initier la phase de concertation.

2. La concertation entre futurs jardiniers

La concertation peut être organisée par différents acteurs : l'association qui porte le projet ou bien la commune. Cela peut aussi être réalisé par une structure qui aura été missionnée pour cela (Baudalet, Le Roy, & Basset, 2008), comme par exemple un des correspondants régionaux du JTSE ou bien par une autre structure spécialisée dans la médiation paysagère¹.

Cette étape de concertation est réellement une des clés de la réussite d'un projet de jardin partagé, et c'est pourquoi elle se doit d'être réalisée de manière complète et aboutie pour que le projet puisse réellement être en adéquation avec les attentes des habitants-jardiniers. Comme l'explique Eric Prédine dans l'ouvrage *Des jardins en partage* : « *C'est de la concertation que naît le partage* » (Prédine & Collaert, 2009).

Cette notion est aussi largement reprise dans les différentes chartes qui présentent les valeurs des Jardins Partagés, comme par exemple dans la charte du JTSE : « *La concertation est la base indispensable de tout projet. Elle doit impliquer les habitants, les futurs usagers et les intervenants sociaux, élus, techniciens, associations... Cette concertation doit s'attacher à faire ressortir la diversité et l'évolution des besoins, y compris ceux des enfants, des plus démunis et des moins intégrés culturellement, et éviter le clé-en-main et le pré-pensé.* » (JTSE, 2012).

Les méthodes utilisées pour la concertation sont diverses (réunions, ateliers, visites d'autres jardins...), mais l'objectif reste toujours le même : créer un dialogue et faire ressortir les attentes et besoins des futurs jardiniers vis-à-vis du projet de jardin partagé, puis par la suite réussir à organiser et synthétiser ces envies pour les traduire spatialement dans un aménagement.

Au terme de la concertation, les objectifs du jardin doivent être fixés : le jardin aura-t-il davantage un objectif de production potagère, ou bien il tendra plutôt vers un jardin d'agrément avec un espace de convivialité qui sera le cœur du jardin, ou bien une combinaison des deux ? Faut-il monter une association de jardinier pour la gestion du jardin ? Quel sera le prix de l'adhésion annuelle du jardin ? Qui sera en charge de tondre les pelouses ? Quel sera le moment de jardinage en commun dans la semaine ? Etc.

Une autre question phare : le jardin sera-t-il entièrement collectif ou bien il sera divisé en parcelles individuelles ? Toutes ces questions (et sujets de longs débats) devront être définies avant d'entamer la conception du jardin.

Souvent, une démarche pertinente qui est mise en place consiste à aller avec le groupe d'habitants-jardiniers sur d'autres jardins partagés et d'en rencontrer les acteurs, cela permet de prendre du recul et de nourrir son propre projet d'autres expériences concrétisées avec succès.

3. Les documents contractuels (La Charte des Jardins Partagés ; La convention de mise à disposition ; Le règlement du jardin)

Dans le but de formaliser le projet et de garantir le bon fonctionnement du jardin partagé, il est en général mis place une documentation « réglementaire » entre les différents acteurs.

Le premier document est une convention de mise à disposition (voir annexe IV), souvent tripartite, signée entre le porteur du projet, le propriétaire du terrain et l'association qui accompagne le projet. Ce document permet de contractualiser le prêt ou location du terrain et l'usage qui en sera fait.

¹ Les agences Alpage ou Coloco par exemple.

Le second document, le règlement du jardin (voir annexe III), est établi par les habitants-jardiniers et le porteur de projet de manière collective, avec le soutien de la structure organisant la concertation s'il y en a une. Le règlement du jardin décrit l'ensemble des règles définies par le groupe, il est donc spécifique à chaque projet et doit être en accord avec la Charte des Jardins Partagés.

Le troisième et dernier document est la Charte des jardins partagés², l'ensemble des jardiniers-habitants ainsi que le porteur du projet doivent y adhérer (voir annexe II). Ils s'engagent alors à gérer le jardin en accord avec les valeurs et objectifs promus par les jardins partagés.

E. Etat des lieux et conception

Comme dans tout projet de paysage, ces deux étapes sont indispensables et complémentaires. En effet, un état des lieux rigoureux est la base d'une bonne conception, et cela vaut aussi pour les projets de jardin partagé. Il existe de nombreuses spécificités dans la bonne mise en œuvre de ces phases, en partie liée à la diversité des acteurs qui peuvent intervenir.

1. Analyser le site pour bien intégrer le jardin

On constate qu'il existe une grande diversité d'occupations antérieures sur les sites des projets, et cela peut présenter des avantages mais aussi des contraintes rédhibitoires. Par exemple au jardin des Maguettes à Lille, de grands arbres étaient déjà présents sur le site, le lieu était donc très ombragé et peu adapté à la culture d'un potager. Les habitants-jardiniers ne voulant pas voir disparaître ces grands arbres, ils ont imaginé le projet de jardin partagé avec ces arbres. Le résultat est formidable, les grands houppiers apportant une ambiance de sous-bois particulière au jardin, qui semble être en place depuis toujours au sein du quartier (Figure 7 et Figure 8).



Figure 7 : Photo du Jardin des Maguettes, à Lille (source : Simon Letourneux, 2014).



Figure 8 : Photo du Jardin des Maguettes, à Lille (source : Simon Letourneux, 2014).

² Il existe une charte nationale diffusée par le JTSE, mais il existe aussi des chartes régionales comme en Bretagne, qui défendent globalement des valeurs identiques.

De manière générale, il y a plusieurs éléments qu'il faut toujours prendre en compte pour le diagnostic du site du jardin. Cela concerne l'exposition au soleil, l'accès à la parcelle et la qualité du sol. Pour ce qui est de l'ensoleillement, il faut le considérer sur l'ensemble du site au cours de la journée, selon son orientation et selon les éléments qui l'entourent (arbres, immeubles,...). Cela est important lors de la conception pour positionner au mieux les éléments du jardin (cabanon, point d'eau, composteurs,...) ainsi que les végétaux.

L'accès au jardin doit aussi être bien réfléchi, car si le jardin est trop isolé ou bien difficile d'accès, cela va largement limiter sa fréquentation. De plus il faut penser à faire un aménagement accessible aux personnes à mobilité réduite car la simple présence d'un emmarchement représente un obstacle conséquent.

Le dernier point (et peut-être le plus complexe) concerne la qualité du sol du jardin. Il s'agit à la fois de déterminer la qualité agronomique du sol, mais aussi les risques de contamination par des métaux lourds. Pour ce qui est du premier paramètre, un simple trou à la bêche permet de se rendre compte si l'on est en présence d'un sol argileux, sableux, rocailleux, très sec ou trop humide... La solution étant de trouver un juste milieu entre amendement du sol et adaptation des plantations de manière à optimiser les cultures qui seront mises en place.

Le second paramètre qui concerne la pollution du sol est un vaste sujet étant donné que les jardins partagés s'installent généralement sur des délaissés urbains, cela correspond souvent à des sites pollués de par leur occupations antérieures (ancien site industriel), et donc non adaptés à un jardinage en pleine terre pour des raisons évidentes de santé. Il est donc important de se renseigner sur cet aspect qui peut empêcher la mise en place d'un jardin même si des alternatives existent. Dans certaines villes comme à Paris, cette pollution est quasiment omniprésente sur l'ensemble des terrains exploitables pour des jardins partagés, un enjeu actuel est donc de pouvoir développer des techniques de jardinage hors-sol pour isoler les productions comestibles du sol contaminé. Une des difficultés supplémentaires est le coût élevé d'une étude de sol pour déceler les polluants³, qui est souvent hors de prix pour les associations de jardin.

La pollution des récoltes issues des jardins peut cependant provenir de différentes sources : le sol lui-même, de par son histoire et ses usages passés mais aussi les pollutions apportées notamment par l'eau, par les intrants et par voie atmosphérique (Pourias, 2011). On comprend donc que la situation est à traiter au cas par cas, et que même si l'on arrive à quantifier de manière scientifique la majeure partie des polluants, il est difficile de pouvoir comparer la nocivité de leurs impacts en fonction des différentes sources.

C'est l'une des thématiques étudiées par le programme JASSUR en cours de réalisation, dont une partie porte sur des expérimentations vis-à-vis du comportement des métaux lourds dans le sol et de leurs interactions avec les cultures. Pour cela, la recherche a mis en place des études sur différents jardins et dans plusieurs villes françaises ([2]).

2. La conception du jardin

La conception du jardin partagé va être plus ou moins poussée selon les projets, dans certains cas elle va simplement consister à déterminer l'implantation des éléments indispensables au jardin tels que le cabanon, le(s) point(s) d'accès à l'eau, les cheminements et la délimitation du jardin. On considère qu'une fois ces éléments de base mis en place, les habitants-jardiniers investissent la parcelle et continuent de l'aménager, de la jardiner et de la végétaliser selon leurs souhaits. Dans d'autres projets la conception sera plus poussée et pourra intégrer du mobilier, une palette végétale pour les espaces collectifs, un dessin de cabanon sur-mesure, l'organisation des différentes parcelles...

³ Le montant de ce type d'étude est de l'ordre de 1000€ (Communauté Urbaine de Lyon, CAUE du Rhône, Le Passe-Jardin, 2003).

Dans l'ensemble des cas, les jardins partagés sont des espaces gérés dans un souci de préservation environnementale et de manière à développer la biodiversité urbaine. La conception du jardin doit donc prendre en compte ces aspects, en implantant des systèmes de récupération de l'eau de pluie, des toilettes sèches, une aire de compostage,...Et en utilisant autant que faire se peut des matériaux locaux et des végétaux provenant de la région et adaptés au climat. Mais aussi en implantant des éléments qui vont venir favoriser la biodiversité en ville telle que la réalisation de mares, la plantation de haies champêtres, l'installation d'un rucher...

A noter que le travail de conception n'est pas le même si le jardin a davantage une vocation potagère ou bien est plutôt considéré comme un jardin d'agrément. Même si dans tous les cas, la conception du jardin doit favoriser les échanges et la convivialité entre les jardiniers (Communauté Urbaine de Lyon, CAUE du Rhône, Le Passe-Jardin, 2003).

La production de documents graphiques est très variable en fonction des projets, cela dépendant principalement des exigences de la municipalité et des organismes financeurs par rapport au projet. Parfois, plusieurs plans de différentes échelles et des schémas techniques peuvent être demandés si le projet de jardin partagé est réalisé dans le cadre d'un appel d'offre, *a contrario*, dans certaines situations il n'est pas forcément nécessaire de réaliser des documents graphiques pour faire valider le projet, même si cela permet toujours de mieux gérer l'organisation de l'espace (Figure 9).

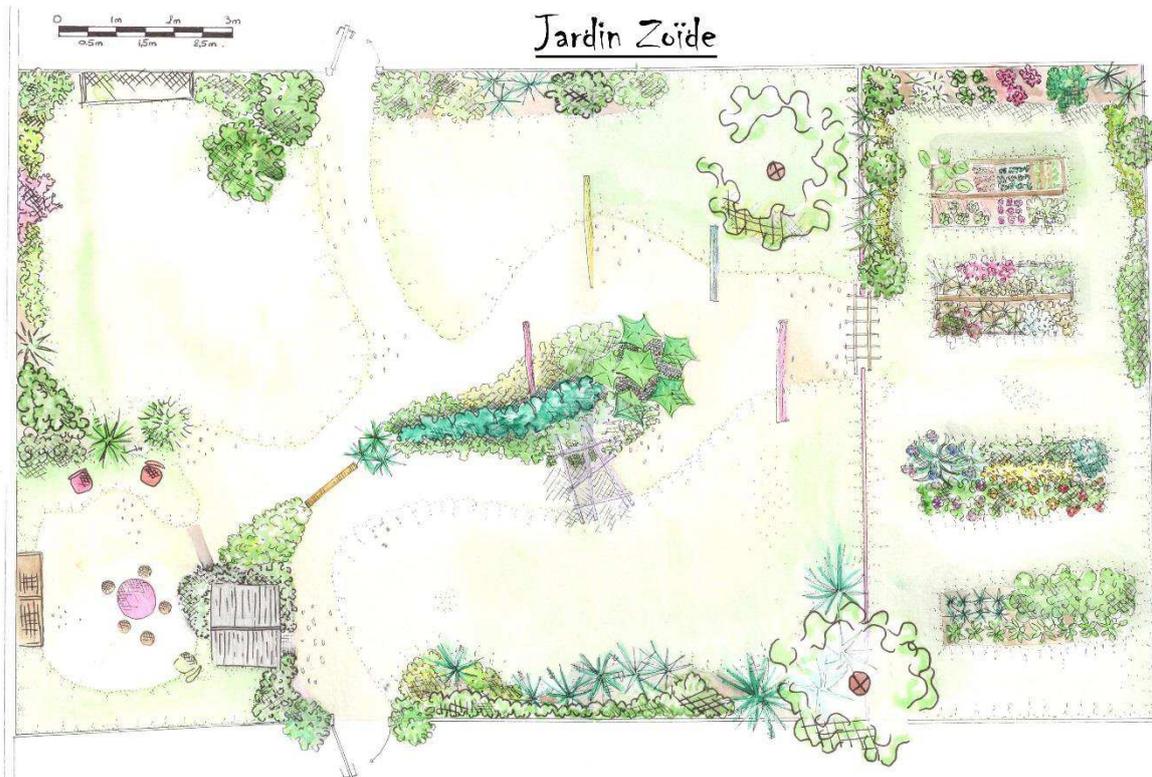


Figure 9 : Plan masse d'un jardin partagé brestois (source : Vert le Jardin).

La phase de conception doit aussi englober toute l'étude financière relative au jardin, à la fois en terme d'investissement nécessaire au chantier que pour le fonctionnement du jardin.

Tout comme la phase de concertation avec les habitants, la phase de conception peut être gérée par différents acteurs : le service technique de la collectivité ; une structure missionnée pour cela (par exemple Vert le Jardin ou un bureau d'étude en paysage) ; ou encore les habitants jardiniers, étant donné que le projet est développé collectivement, ils vont avoir pour rôle de valider ou non les propositions d'aménagement du concepteur. Parfois même ils peuvent gérer eux-mêmes cette conception si certains des membres en ont les capacités et s'il n'est pas exigé l'intervention d'un professionnel pour la validation du projet.

Aussi, les correspondants régionaux du JTSE proposent diverses formations, de quelques heures à quelques jours, ouvertes à tous et qui abordent la mise en place d'un projet de jardin partagé. Les aspects techniques liés à la conception sont abordés, cela permettant d'inculquer des notions importantes aux personnes formées, qu'elles pourront ensuite mettre à profit dans de futurs projets.

Une ressource supplémentaire à disposition de tous est un guide technique de conception des jardins partagés qui a été réalisé par l'association Vert le Jardin. Il présente de manière rapide l'ensemble des éléments indispensables au bon fonctionnement d'un jardin partagé et d'autres aménagements, pas forcément indispensables mais qui apportent une plus-value au jardin.

F. La réalisation du jardin

Cette étape marque le début des interventions concrètes sur le site de jardin partagé et le commencement de la transformation de l'espace pour une appropriation par les habitants. Une fois de plus les modes opératoires sont assez variés tout comme les opérateurs, professionnels ou non, qui vont avoir des actions croisées au fil du chantier.

1. Qui réalise les travaux d'aménagement ?

L'étape de chantier est souvent réalisée par les services techniques de la ville qui s'occupent de la mise en place des éléments principaux du jardin (cabanon, cheminements, clôture, approvisionnement en eau, apport de terre végétale). L'avantage de ce cas de figure est que la pose des éléments est réalisée de manière efficace mais les habitants n'y sont pas intégrés, cette étape n'étant donc pas participative. Un aspect négatif que l'on peut reprocher à cette démarche concerne aussi le manque de diversité et de valorisation d'une identité propre à chaque jardin partagé de la ville car les matériaux et équipements utilisés vont être en général les mêmes sur un secteur défini, cela entraînant une uniformisation des jardins (Daniel, 2012).

Dans certains cas, c'est une entreprise de paysage qui peut être sollicitée pour la réalisation du chantier. C'est généralement le cas lorsque la ville n'est pas directement impliquée et que par conséquent, c'est au porteur de projet, qui n'a pas les moyens de le faire en interne, de mettre en place le chantier. Ce cas de figure arrive principalement lorsque ce sont des bailleurs, des centres sociaux ou d'autres organismes indépendants qui sont les porteurs du projet.

Là encore, on pourra reprocher à cette démarche de ne pas faire participer les habitants-jardiniers au chantier. Cependant, il faut nuancer cet aspect car cela n'est pas non-plus toujours envisageable d'impliquer les futurs-usagers dans toutes les étapes, certaines demandant des compétences et des moyens appropriés. Lorsqu'une maîtrise d'œuvre en paysage a été sollicitée pour la conception, elle peut aussi être missionnée pour le suivi du chantier.

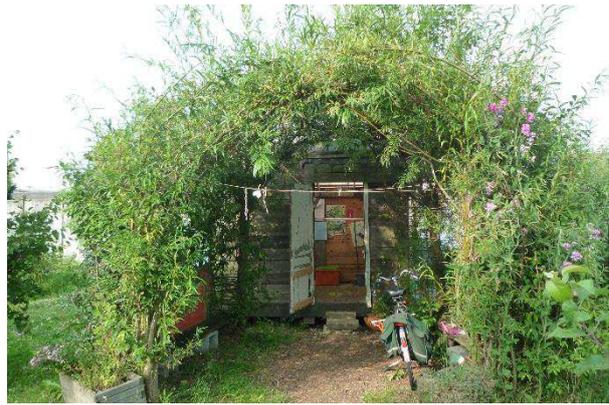


Figure 11 : Photo de l'abri du Jardin des Maguettes, réalisé en auto construction dans un jardin partagé Lillois (source : Simon Letourneux, 2014) Figure 10 : Photo du cabanon du Bizardin, réalisé en auto construction dans un jardin partagé Lillois (source : Simon Letourneux, 2014)

Dans d'autres situations, c'est l'association qui accompagne le projet qui va réaliser la majeure partie des travaux, en essayant au maximum d'intégrer les habitants dans ce chantier. C'est le cas à Lille dans tous les jardins communautaires développés par les AJOncs, où le service technique de la ville intervient seulement pour installer la délimitation du jardin par des grilles, ensuite les membres de l'association interviennent en mobilisant les habitants-jardiniers pour construire un abri de jardin, installer des systèmes pour récupérer l'eau de pluie, mettre en place des plantations,... Et tout cela en essayant de privilégier des matériaux de récupération de manière à minimiser les coûts et l'impact environnemental des constructions (Figure 10 et Figure 11).

On remarque que ces différences de mise en œuvre dépendent beaucoup de la tolérance des élus locaux à laisser libre cours à l'imagination des habitants pour l'aménagement du jardin, la crainte des élus étant de voir des réalisations ne répondant pas à leurs exigences esthétiques, et qui viendraient dégrader l'image du quartier. Toutefois, il faut aussi voir là un travail dans la durée de la part des associations locales, qui ont su imposer leurs idées et gagner la confiance des élus au fil du temps de par la pérennité de leurs installations.

2. Un jardin en perpétuelle construction

Une des caractéristiques des jardins partagés concerne le fait qu'ils ne sont jamais achevés à une date précise comme peuvent l'être des projets de paysage sur l'espace public. En effet, lorsqu'une structure extérieure (service technique, entreprise) livre la commande car le chantier est terminé, il ne fait que débiter pour les habitants-jardiniers qui ont pour vocation de poursuivre la végétalisation et l'aménagement du jardin partagé.

On peut donc considérer la phase de chantier d'un jardin partagé comme sans fin, car au fil des saisons les jardiniers vont de plus en plus investir leur jardin et le personnaliser selon leurs souhaits et leurs envies. En y aménageant de nouveaux espaces ou en y implantant de nouveaux éléments structurant le jardin, les jardiniers vont donner une identité propre au jardin, que ce soit au sein d'une zone collective ou bien sur des parcelles individuelles. C'est aussi là un des intérêts des jardins partagés mais aussi l'un des enjeux principaux, d'avoir un jardin plein de projets et avec des perspectives d'évolution, de manière à créer une véritable dynamique au sein du groupe d'habitants-jardiniers.

G. Un jardin qui vit : la nécessité de l'animation

Lors de l'ouverture « officielle » du jardin et de son investissement par les habitants, l'heure est au dynamisme général et les grelinettes n'ont qu'à bien se tenir ! Le fait de pouvoir enfin assouvir les pulsions jardinières permet de remotiver l'ensemble du groupe et une véritable énergie émane du jardin partagé. Cependant, comme dans beaucoup de projets, la vitalité des débuts ne dure pas forcément très longtemps, et c'est pourquoi l'animation permet de pérenniser l'activité au jardin et faire en sorte d'éviter que « le soufflé retombe ».

1. Un animateur pour le jardin : Pourquoi ? Quand ? Qui ?

Les habitants s'impliquant dans un projet de jardin partagé n'ont pas toujours de connaissances en jardinage, et malgré une grande motivation initiale, cela peut vite devenir décourageant lorsque l'on s'aperçoit que tout ne pousse pas comme prévu malgré les efforts, et que l'on se sent débordé devant l'ampleur des tâches à accomplir. C'est pour parer à ce genre de situation, qu'un animateur sur le jardin est un bon remède pour accompagner techniquement les jardiniers débutants, mais aussi pour leur donner confiance en eux, leur apprendre à relativiser et à ne pas se démotiver même si les limaces ont encore manger tous les pieds de courgettes. Comme énoncé dans la partie I.B.4, l'animateur aura aussi pour rôles de gérer des conflits éventuels et de dynamiser le jardin, en proposant diverses activités, qu'elles soient liées au jardinage ou non. On observe parfois sur certains jardins partagés un turn-over assez important chez les participants, d'où la nécessité de toujours avoir cette démarche d'accueil vers de nouveaux arrivants et de dynamisme pour éviter un déclin de la fréquentation.

La fréquence d'intervention de l'animateur est très variable selon les jardins partagés, dans certains cas il peut y avoir un animateur employé à temps plein sur le jardin, ou bien seulement une fois toutes les deux semaines. Dans les jardins où le groupe de jardiniers est autonome et ne nécessite pas l'intervention régulière d'un animateur, les interventions se font en cas de besoin et restent donc occasionnelles.

L'animateur du jardin peut venir généralement de deux structures différentes : soit d'une structure sociale, soit d'une association locale d'animation de jardins partagés, telle que Vert le Jardin. Sur certains jardins des personnes des deux structures peuvent être sollicitées, la personne de la structure sociale davantage pour accompagner le groupe, tandis que l'intervenant de l'association de jardins partagés sera plutôt là pour l'animation technique du jardin.

Concernant cet aspect technique, l'animateur du jardin aura aussi pour rôle d'accompagner les jardiniers à la pratique du jardinage au naturel, les jardins partagés étant des espaces de sensibilisation à la protection de l'environnement. Cela passe donc par une stricte non-utilisation de produits phytosanitaires et engrais chimiques dans le jardin, l'utilisation de paillage pour limiter une surconsommation d'eau, des techniques alternatives de culture et de travail du sol, le semis d'engrais verts...

2. L'animation au-delà du jardin



Figure 12 : Photographie d'un concert ayant lieu au cours d'une fête dans un jardin partagé brestois (source : Vert le Jardin, 2012)

Un autre aspect de l'animation concerne l'organisation d'évènements festifs et conviviaux ouverts à tous, ayant pour but d'ouvrir le jardin sur son quartier et ses habitants. Le développement de ces manifestations est une des valeurs défendues par les jardins partagés, en effet, lorsque qu'un groupe d'habitants-jardiniers est signataire de la Charte des Jardins Partagés à Brest, il s'engage à essayer d'organiser au moins une fois par an un évènement festif ouvert à tous, au sein de leur jardin ou en dehors⁴(Figure 12).

Outre l'animation au sein des jardins partagés, une autre action qui est réalisée par les représentants régionaux du JTSE est l'animation du réseau de jardins partagés présents sur une même ville, mais aussi au niveau départemental, régional et national. Cela concerne essentiellement l'accompagnement de nouveaux projets de jardins partagés mais aussi la promotion et la communication autour de ces jardins. Ainsi que la mise en place de manifestations communes pour solidariser les jardiniers et ainsi créer des échanges inter-jardins partagés. A Brest, cela passe entre autre par la réalisation de quatre manifestations annuelles ouvertes à tous, chacune ayant pour thème la célébration de la saison qui débute (Figure 13). Les activités proposées sont diverses mais toujours en lien avec les jardins : visite de jardins à vélo, séance de cinéma, fête de la soupe ou de la patate, ateliers de cuisine ou de bricolage...



Figure 13 : Affiches des fêtes de saison brestoises (source : Vert le Jardin, 2013/2014)

⁴ Voir en annexe la Charte des Jardins Partagés de Bretagne

De plus, à Vert Le Jardin comme dans plusieurs autres associations en France⁵, l'animation passe aussi par un soutien technique des jardins partagés. En effet, de nombreux moyens techniques sont à disposition des habitants-jardiniers, soit en prêt direct, soit lors de l'intervention des animateurs sur le jardin. Par exemple à VLJ, l'association dispose de tondeuses, brouettes, tronçonneuses, broyeurs et autres motobineuses, en plus de tout un stock d'outils manuels, et d'une flotte de plusieurs camions pour pouvoir apporter les moyens matériels nécessaires sur le terrain. Vert le Jardin a aussi développé d'autres démarches pour faciliter le jardinage aux habitants-jardiniers avec par exemple la mise en place d'une « BoutiK Jardinière » qui propose la vente de graines et de plants à prix réduit.



Figure 14 : Logo de la conserverie de Vert le Jardin (source : Vert le Jardin, 2014)

3. Nouvelles activités qui permettent de dynamiser le jardin

En plus des animations de jardinage, on trouve de plus en plus d'activités connexes qui émergent dans les jardins partagés. Par exemple, il s'organise des ateliers de conserverie réguliers (Figure 14) pour limiter le gaspillage au sein des jardins en cas de surproduction, la mise en place de ruchers dans les jardins partagés un peu partout en France pour développer l'apiculture (Figure 16), ou encore la plantation de vergers partagés en plus des potagers.

Certains jardins partagés se lancent même dans l'élevage d'animaux, cela allant de deux poules à une basse-cour entière avec chèvre et cochon (Figure 15). Evidemment ce type d'installation n'est pas possible partout, mais la simple introduction de deux poules pondeuses au sein d'un jardin représente une nouvelle activité qui peut à elle seule relancer l'attractivité d'un jardin.



Figure 15 : photographie illustrant les diverses activités pouvant prendre part à la vie dans les jardins partagés (ici un dindon chef de basse-cour) (source : Simon Letourneux, 2014)

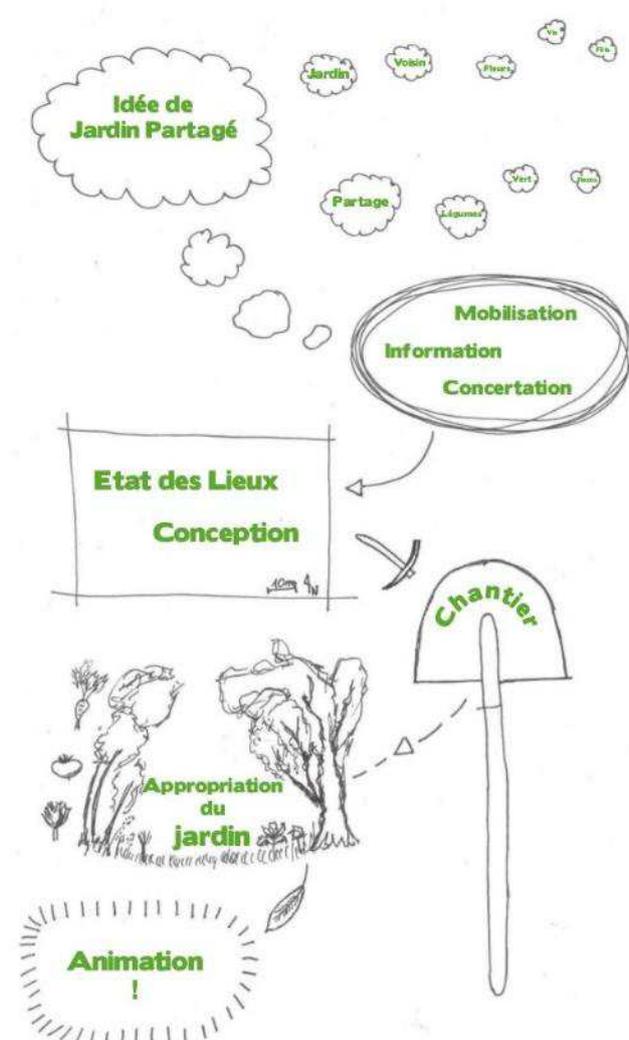


Figure 16 : photographie illustrant les diverses activités pouvant prendre part à la vie dans les jardins partagés (ici une ruche) (source : Simon Letourneux, 2014)

⁵ Le Passe-Jardin à Lyon et le AJoncs à Lille notamment, mais ce n'est pas forcément le cas de tous les représentants régionaux du JTSE.

Conclusion de la partie :

Le projet de jardin partagé est un processus complet (Figure 17) au cours duquel de nombreux acteurs sont impliqués, et l'engouement actuel qui favorise leur implantation à tous les niveaux du territoire entraîne une diversification et une complexification du phénomène. Même si la finalité est toujours la même, à savoir jardiner ensemble, les moyens pour y parvenir sont très variés et la mise en place d'un jardin partagé entraîne une intervention singulière sur l'espace. En effet, les spécificités inhérentes à chaque projet font qu'il n'y a jamais deux mêmes schémas de jardin partagé. Dans l'intitulé de son mémoire, Margaux Guihéneuc décrit bien cette notion en parlant du projet de jardin partagé comme « un art contextuel » (Guihéneuc, 2011), car chaque projet de jardin vient s'adapter à son contexte humain et spatial.



Même si les compétences du paysagiste sont adaptées aux différentes missions ponctuant le développement d'un projet de jardin partagé, sa contribution est loin d'être toujours intégrée au projet. Cependant, il existe de nombreux exemples à travers le territoire qui illustrent l'action de paysagistes au cours de ces différentes étapes, et qui permettraient de mieux comprendre les rôles du paysagiste et comment il s'intègre à ce processus.

On va alors chercher à déterminer par la suite si **les méthodes de développement de jardins partagés sont similaires selon les territoires ?**

Les différentes phases du projet sont-elles prises en charge par les mêmes acteurs et selon les mêmes procédés ?

Qui sont les différents acteurs professionnels qui développent des projets de jardins partagés ?

Figure 17 : Schéma simplifié des étapes d'un projet de jardin partagé (source : Simon Letourneux, 2014).

II. Le paysagiste dans le projet de jardin partagé : entretiens et études de cas.

Démarche :

Les diverses structures présentes sur le territoire français ont chacune leurs particularités et des modes opératoires variés dans leur manière d'aborder le projet de jardin partagé, donc différents niveaux d'action possibles pour le paysagiste. Pour ce qui est de l'association Vert le Jardin, le rôle du paysagiste va surtout être présent lors des phases d'animation et d'accompagnement technique à destination des habitants-jardiniers.

Cependant, comme expliqué au sein de la première partie, le projet de jardin partagé ne se limite pas à ces deux étapes, et c'est pourquoi des entretiens à destination de structures œuvrant à différents niveaux du projet ont été mise en place pour étudier les pratiques à travers le territoire. Cette enquête a pour objectif de récolter des informations et des expériences, et ce directement auprès de paysagistes dans la plupart des cas.

Toutefois, même si les personnes ont été consultées pour une étape en particulier sur laquelle a travaillé leur structure, il est fréquent qu'une même structure soit missionnée pour travailler sur plusieurs étapes à la fois (la concertation et la conception très souvent), voire même pour une maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet, de la concertation jusqu'à l'animation du jardin.

Méthodologie suivie :

Pour la réalisation de cette enquête, des questionnaires ont été élaborés et adaptés pour servir de trame de discussion pour chaque entretien réalisé. Le choix des personnes interrogées a été déterminé en fonction de leur implication dans une étape précise du projet de jardin partagé, en essayant au maximum de s'entretenir avec un paysagiste. Aussi, la localisation, la spécialisation et le type de structure (bureau d'étude, association, entreprise...) se veulent diversifiés de manière à sonder les différentes visions et approches que peuvent avoir les paysagistes du projet de jardin partagé (voir annexe I : Tableau récapitulatif des personnes enquêtées).

Pour chacune des discussions réalisées, **une rapide présentation de la structure cadre** est faite, s'ensuit **une synthèse de l'entretien** qui permet de présenter l'action du paysagiste dans le domaine des jardins partagés.

Précision quant au terme de «paysagiste» :

On entend par paysagiste une personne exerçant une activité professionnelle qui va solliciter des compétences en conception et aménagement de l'espace, acquise par le biais d'une formation spécifique ou d'une expérience professionnelle dans ce domaine. On considère que le paysagiste a des connaissances sur le végétal en général et sur les techniques de jardinage. Il peut aussi avoir des notions concernant les techniques de concertation avec les habitants et sur le projet de jardin partagé, mais cela n'étant pas systématique.

A. L'atelier de paysage In Situ :



Figure 18 : Photographie de jardins familiaux à Mâcon, projet conçu par l'atelier In Situ (source : In Situ).

L'agence de paysage et d'urbanisme In Situ, basée à Lyon, a été contactée étant donné leur intérêt pour la thématique des jardins collectifs, intérêt qui transparait au sein de plusieurs de leurs projets dont ils ont pu mener la maîtrise d'œuvre.

Au cours de cet entretien téléphonique, deux chefs de projets de l'agence ont été interrogées. Dans un premier temps ce fut Anne Romettino, qui a travaillé sur différents projets de jardins collectifs conçus par l'agence, mais qui relevaient davantage du modèle des jardins familiaux (Figure 18 et Figure 19). En

effet, la notion de jardin partagé reste malgré tout très récente et tous les projets ne se prêtent pas à l'intégration de ces espaces de par l'appréhension des élus mais aussi par le manque de structures sur place pour en assurer la gestion. D'autant plus que même pour des jardins familiaux, des maîtres d'ouvrages ou certains habitants restent parfois sceptiques à leur implantation, les problématiques de gestion et du potentiel aspect inesthétique du jardin étant les principales sources d'inquiétude.

Puis dans un second temps, une autre paysagiste, Emilie Collavet, qui a essentiellement suivi un projet récent qui comprenait l'intégration d'un jardin partagé, mais qui a malheureusement été abandonné suite à un changement d'équipe municipale. Ce projet de parc urbain, situé à Saint-Priest, avait pour concept fort l'intégration de principes agroécologiques dans sa conception, et la mise en place de 'paysages comestibles' par la plantation d'espèces végétales fruitières. Aussi, une parcelle jardinée et plantée d'arbres fruitiers (expérimentation de principes agroforestiers) était dédiée aux habitants et divisée en trois parties, une pour un jardin pédagogique scolaire, une pour un jardin d'insertion et la troisième partie pour une association d'habitants souhaitant jardiner.

En résumé, il existe au sein de l'agence In Situ une volonté d'aller plus loin dans les jardins collectifs proposés dans leurs projets. Cependant, des limites apparaissent rapidement en ce qui concerne le développement concret du projet de jardin partagé car l'agence ne possède pas forcément les compétences et n'est pas non plus missionnée pour cela. De plus, les réticences de la part des élus, qui sont bien souvent frileux vis-à-vis de ces projets participatifs, ne facilitent pas les choses.



Figure 19 : Photographie d'une parcelle de jardins familiaux à Vaulx-en-Velin. Ce projet conçu par l'agence à la fin des années 90 est un exemple de réussite en la matière (source : In Situ).

B. La SCOP Salutterre :

Salutterre est un bureau d'étude en paysage, spécialisé dans la mise en place de projets de jardins partagés et de composts partagés. L'agence, située en Dordogne, fonctionne sur un schéma de SCOP⁶, c'est la seule structure du JTSE à posséder cette caractéristique. Pour en apprendre davantage sur les méthodes de fonctionnement de Salutterre, Franck David, un des co-fondateurs de l'agence et paysagiste de formation a été interrogé. Cet entretien a essentiellement porté sur la méthodologie utilisée pour la concertation, cette étape étant fondamentale dans le déroulé des projets de jardins suivis par l'agence.



Figure 20 : Logo de la SCOP Salutterre (source : www.salutterre.com)

Salutterre était à l'origine une association et non une SCOP, son travail a toujours été en lien avec les jardins collectifs et d'insertion, mais elle s'est affirmée au fil des ans davantage comme un

bureau d'étude en paysage pour gagner en crédibilité auprès des maîtres d'ouvrage (Figure 20). La SCOP réalise à la fois des missions en tant que maître d'œuvre pour mettre en place un projet de jardin collectif, mais aussi de plus en plus en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage pour établir un programme de développement des jardins collectifs à l'échelle d'une ville, d'une communauté de commune ou d'un département.

Salutterre met donc généralement des jardins collectifs en place après une réponse à un appel d'offre, émis par différents types de maîtrise d'ouvrage : des municipalités, des communautés d'agglomération, un département, des bailleurs sociaux, des associations locales, un promoteur immobilier... Dans ces situations ce n'est donc pas directement les habitants qui vont lancer le projet mais une structure qui les représente.

La méthodologie utilisée par l'agence a fait ses preuves et consiste à essayer de toucher le plus grand nombre des personnes d'un quartier lors de l'installation d'un jardin collectif. Par conséquent, elle ne va pas simplement consulter le centre social ou des associations de quartier, cela représentant un filtre par rapport à l'ensemble de la population, mais mettre en place un porte-à-porte direct pour chaque logement où est présenté aux habitants le projet de jardin partagé. Ce porte-à-porte est réalisé en journée, de manière à toucher en priorité les personnes inactives. Si personne n'est présent dans le logement, un prospectus est laissé dans la boîte aux lettres. Avant de lancer cette vaste opération de communication, Salutterre s'assure, avec le maître d'ouvrage, de la réalisation du projet, de manière à ne pas créer de faux espoirs si le projet venait à être annulé. Franck David indiquait que lorsqu'ils ont commencé à utiliser ce procédé pour mettre en place des jardins collectifs il y a une quinzaine d'années, environ 15% des personnes étaient intéressées. Aujourd'hui ce sont près de 50% de la population d'un quartier qui est motivée par l'idée de jardiner, cela représentant bien l'évolution des attentes des citoyens qui s'est opérée en une décennie.

Au cours de ce porte-à-porte les habitants sont conviés à une réunion publique, qui est présidée par les élus et/ou les techniciens du service espace verts. Le but de ce rassemblement n'est pas de discuter sur le projet, mais simplement d'informer les habitants. Ce n'est qu'ensuite que débutera la concertation avec le groupe d'habitants motivés, avec au minimum 4 ou 5 réunions dédiées à la concertation et menées par Salutterre. Dans un premier temps c'est l'aménagement du jardin qui est décidé, puis ensuite son règlement.

⁶ Société COopérative et participative

Au cours de cette concertation, soit l'autonomisation du groupe d'habitants jardiniers est optimale, ils peuvent alors créer une association de jardiniers indépendante et autonome, soit le groupe nécessite un animateur, qui sera missionné par un centre social ou la municipalité.

Concernant le rôle du paysagiste au cours de cette concertation, Franck David précisait qu'en tant que paysagiste, il faut rester humble, en retrait et ne pas inhiber les volontés des habitants-jardiniers. Cette démarche n'étant pas toujours simple à intégrer pour le paysagiste, de par la formation initiale qu'il a reçue, et la difficulté à « déléguer » aux habitants l'aménagement du jardin alors que c'est pourtant là sa spécialité. Le paysagiste aura donc pour rôle de donner des conseils, organiser les souhaits des jardiniers, pour pouvoir ensuite les retranscrire spatialement.

C. La gestion des Jardins Partagés par le SEVE de Nantes :

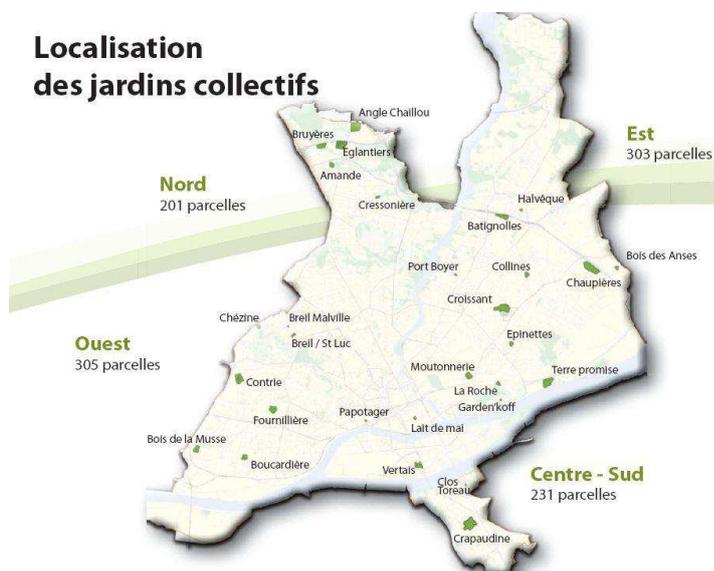


Figure 21 : Carte de localisation des jardins collectifs nantais (source : SEVE Nantes)

Un entretien a été réalisé auprès du SEVE de Nantes où un service spécifique est en charge des jardins collectifs depuis plus de 30 ans. La responsable de ce service, Marie-France Ringear, qui possède plutôt une approche sociale que paysagère de ces espaces, a pour mission la mise en place de projets de jardins partagés en partenariat direct avec les citoyens nantais aux envies jardinières. Le schéma de fonctionnement de la ville de Nantes pour les jardins collectifs, qui comprend donc les jardins partagés et les jardins familiaux, est particulier dans le sens où la majorité des projets sont développée et suivie en interne par un service public de la ville de Nantes, qui compte désormais 1050 parcelles réparties sur 35 jardins familiaux et 11 jardins partagés (Figure 21).

Concernant les projets de jardins partagés en eux-mêmes, deux types de situations peuvent se présenter : soit la demande provient directement des habitants, soit le projet de jardin partagé fait partie d'un projet urbain plus vaste où l'enjeu pour le SJC (Service des Jardins Collectifs) va consister à mobiliser un groupe moteur d'habitants. En effet, pour tous les projets la mission principale de Marie-France Ringear est de réussir à rendre autonome le groupe d'habitants jardiniers, pour qu'ils créent une association⁷ et qu'ils puissent ensuite gérer seuls leur jardin sans nécessiter l'intervention d'un animateur. Pour arriver à cela, le SJC passe par l'organisation de formations ouvertes à tous et ayant pour thèmes l'animation d'un jardin partagé, le jardinage au naturel, le compostage...

⁷ L'installation d'un jardin collectif à Nantes passe forcément par la création d'une association représentant ce jardin.

De plus, lors du développement du projet de jardin, une concertation très fine avec les futurs usagers est réalisée en mettant en place de nombreuses réunions échelonnées sur une durée d'environ un an et demi. Les habitants définissent donc le fonctionnement du jardin, le choix des végétaux, les aménagements qui y seront implantés... Ces réunions permettent des allers-retours entre les habitants-jardiniers et le(s) paysagiste(s) du projet, pour qui l'enjeu sera de retranscrire spatialement les souhaits des futurs jardiniers. L'ensemble du projet de jardin partagé étant réalisé en interne, la phase de conception est elle aussi assurée par un paysagiste du SEVE de Nantes.

Par rapport au rôle du paysagiste au sein du projet de conception, M-F. Ringeard expliquait que la participation d'un paysagiste concepteur permet d'optimiser l'intégration paysagère du jardin dans son environnement ainsi que l'aspect esthétique du jardin. En comparant avec des projets plus anciens où il n'y avait pas eu de paysagistes d'impliqués, les considérations par rapport à l'aménagement étaient beaucoup plus techniques, la qualité visuelle de l'aménagement étant à tort délaissée.

Un autre aspect des projets de jardins collectifs nantais, c'est la réalisation systématique d'une étude de contamination des sols et historique afin d'évaluer un éventuel risque de pollution du site dû à des activités antérieures polluantes, ce critère de pollution étant rédhibitoire quant à l'installation du jardin sur le site qui avait été retenu. Cette démarche n'est pas systématique dans d'autres villes, étant donné le coût important de cette étude, une simple recherche de l'utilisation antérieure du site est réalisée.



Figure 22 : Logo de l'association ECOS (source : ECOS)

Toutefois, l'ensemble des projets ne sont pas gérés par le SEVE de la ville, qui mandate pour certains jardins partagés des associations locales qui possèdent les compétences⁸ pour développer, animer et créer une dynamique participative autour de ces projets (Ecos, La Dérive, Croque Jardin...). Le fait que tous les projets de jardinage collectif ne soient pas centralisés au sein du SJC permet ainsi une plus large diversité des jardins créés sur le territoire nantais (Figure 22).

Concernant l'intégration de la gestion des jardins collectifs au sein du SEVE, M-F. Ringeard détaillait que c'est un choix politique de la ville, de cette manière, les élus estiment qu'ils sont en lien direct avec les associations de jardiniers, sans qu'il y ait de « structure écran » qui éloigne ces deux types d'acteurs.

Le parti pris de la ville de Nantes concernant la gestion et le développement des jardins collectifs par un service public est donc particulier, tout comme la volonté d'autonomiser au maximum le groupe d'habitants-jardiniers, dans le but de ne pas être trop interventionniste lorsque le jardin partagé sera mis en place. Le projet est donc assez long et rigoureux dans sa mise en place mais cela est le gage de jardins partagés dynamiques et pérennes.

⁸ Ces associations comptent parmi leurs membres des architectes, urbanistes ou paysagistes sensibilisés au jardinage collectif et à son organisation.

D. Agence de paysage Champ Libre à Paris :

Pour illustrer le rôle du paysagiste dans la phase de conception, un entretien a été réalisé avec Bruno Garnerone, paysagiste concepteur diplômé de l'école supérieure du paysage de Versailles. B. Garnerone est responsable de l'agence Champ Libre, un bureau d'étude de paysage situé à Paris qui possède plusieurs expériences dans la conception et maîtrise d'œuvre de jardins partagés. Avant de travailler en tant que professionnel pour la conception d'un projet, il avait déjà participé à la mise en place d'un projet de jardin partagé sur Paris, Lilolila dans le quartier de la porte des Lilas, mais en tant qu'habitant-jardinier.

Au cours des différents projets de jardins partagés qu'a suivi l'agence, dans chacune des situations la maîtrise d'ouvrage souhaitait impliquer un paysagiste dans la conception car leur vision du projet ne se limitait pas à un jardin partagé mais davantage comme un projet d'aménagement de l'espace public « classique », mais où des habitants viendraient jardiner (Figure 24). De cela découle le fait que la maîtrise d'ouvrage accordait une grande importance à l'esthétique du jardin, et qu'ils ne souhaitaient pas voir apparaître un jardin à l'image trop « bricolo-bidouille »⁹. Le paysagiste assurant donc une certaine « fiabilité esthétique » du futur jardin partagé (Figure 23).

Et même si la maîtrise d'ouvrage est sensible à l'aspect participatif et social du projet, cela présente aussi l'avantage pour eux de réaliser un projet d'aménagement de l'espace public à moindre coût par rapport à d'autres projets. Et ce, tant au niveau de la mise en place que de la gestion.

Par conséquent, les projets suivis par l'agence étaient un peu particulier dans le sens où la demande ne provenait pas des habitants mais de la maîtrise d'ouvrage. De plus, il n'y a pas eu de phase de concertation avec les citoyens, car même si l'agence souhaitait réaliser le projet en partenariat avec les futurs usagers du jardin, la commande émise par la maîtrise d'ouvrage n'intégrait pas cette mission. Le défi pour le paysagiste est donc d'appréhender au mieux les demandes des futurs usagers du lieu pour que le projet puisse être en adéquation avec leurs attentes, d'où la nécessité pour le concepteur de connaître les spécificités techniques d'aménagement des jardins partagés¹⁰.



Figure 23 : Photomontage d'un projet de jardins collectifs à Epinay-sur-Seine conçus par l'agence (source : epinay-sur-seine.fr).

Aussi, dans les différents jardins que l'agence a pu concevoir, le jardin est toujours divisé en parcelles individuelles, mais avec en général un espace commun qui est géré collectivement.

Quant à la possibilité de la co-construction du jardin par les habitants, cela est envisageable mais difficile à mettre en œuvre d'après B. Garnerone, car les maîtrises d'ouvrages sont souvent peu enclines à accepter ce procédé sans l'appui d'une structure adaptée qui accompagnerait le chantier, le paysagiste concepteur n'ayant pas

les moyens de mettre en place le projet de construction. C'est pourquoi dans les différents projets que l'agence Champ Libre a suivis, les travaux ont été réalisés par une entreprise d'espaces verts.

⁹ Terme non-officiel

¹⁰ Dimensionnement de l'aire de compostage, qualité du sol, plantation de haies...



Figure 24 : photographie des Jardins Passagers de la Villette, vaste parc public intégrant des espaces jardinés par les habitants (source : jardinons-ensemble.org)

Concernant des partenariats avec d'autres structures œuvrant pour le développement de jardins partagés, l'agence de B. Garnerone n'a jamais travaillé directement avec Graine de Jardin¹¹ mais en parallèle. C'est-à-dire que l'association est surtout sollicitée pour ses compétences en ingénierie sociale pour accompagner la ville et les habitants dans la définition et mise en place organisationnelle du projet¹², tandis que l'agence de paysage a réalisé de son côté uniquement sur la conception du projet.

De par ses expériences, l'agence Champ Libre a su développer une spécialisation dans la conception de projets « clé-en-main » de jardins

partagés. Cependant ce sont des projets malheureusement peu fréquents, car il n'y a pas beaucoup de villes qui sont prêtes à déboursier une partie conséquente du budget municipal « pour seulement 15 personnes qui vont jardiner ». Mais la subtilité réside dans le fait que si ces espaces sont bien conçus comme un espace vert public ouvert à tous, les habitants viendront s'y promener comme dans un jardin « classique », et la maîtrise d'ouvrage aura réussi son pari en limitant son budget malgré tout.

E. Les AJOncs à Lille :

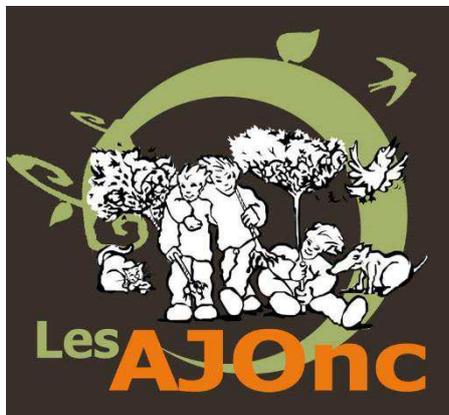


Figure 25 : Logo de l'association des AJOncs (source : mres-asso.org)

Il n'existe a priori pas d'entreprises d'espaces verts spécialisées dans la construction de jardins partagés. Cela paraît compréhensible étant donné que ce sont des marchés peu fréquents, et que dans la grande majorité des cas, les projets de jardins partagés qui sont réalisés par des entreprises d'espaces verts ou des services techniques ne présentent pas de spécificités qui nécessiteraient une spécialisation particulière. Il n'y a donc pas eu d'entretien réalisé avec un paysagiste travaillant dans ce type de structure, un chantier de jardins partagés ne présentant pas de grandes différences par rapport à un chantier plus classique.

En revanche, il existe des structures qui vont se lancer dans des chantiers de construction de jardins partagés, en favorisant la récupération des matériaux et la co-construction avec les habitants. C'est le cas de l'association les AJOncs sur Lille ou c'est l'association qui se charge de réaliser l'aménagement du jardin en partenariat avec les habitants-jardiniers (Figure 25). Un entretien a donc été réalisé auprès de Benjamin Gourdin, le directeur adjoint de l'association des AJOncs, pour en savoir un peu plus sur leurs motivations et les modalités particulières à la mise en place d'un chantier de jardin partagé.

¹¹ Association membre du JTSE sur le territoire de l'Île-de-France

¹² L'association Graine de Jardin a donc davantage un rôle d'assistante à maîtrise d'ouvrage.

Pour les AJOncs, le credo est clair : « s'il n'y a pas d'habitants, il n'y a pas de jardin ». Les valeurs prônées par la plus ancienne association œuvrant pour le développement des jardins partagés sont nettes, le projet de jardin partagé¹³ doit se faire avec les habitants, depuis l'initiation du projet jusqu'au chantier, cela permettant de fédérer le groupe d'habitants-jardiniers sur l'ensemble du projet pour que, une fois en place, le jardin soit porté par un groupe soudé. La conception est aussi réalisée avec les jardiniers-habitants, un atelier type est mis en place par un animateur-concepteur des AJOncs, où il est demandé aux futurs usagers de disposer sur un plan les éléments qu'ils souhaitent intégrer dans leur jardin.

Les matériaux et végétaux qui servent à l'élaboration du chantier sont au maximum issus de récupération : dans la rue via les encombrants, dans d'autres jardins, par du démarchage auprès d'entreprises... Ensuite, les matériaux qui ne sont pas récupérés sont financés par la collectivité. Il n'y a que la clôture du jardin qui est installée par les services espaces verts de la ville (Figure 26).



Figure 26 : Photos de différents chantiers participatif (abris de jardins, structures en saules) menés par l'association (source : les AJOncs)

Concernant l'aspect réglementaire, les abris de jardins et autres grosses structures sont soumises à une autorisation de construction ou un permis de construire, en dehors de cela, l'association et les habitants ont carte blanche pour aménager leur jardin. Cependant, cette liberté ne sort pas de nulle part, c'est un travail de longue haleine que mène l'association depuis plus de 17 ans sur l'agglomération lilloise, pour que les élus leur accordent leur confiance. Les AJOncs ont désormais acquis une certaine notoriété sur le territoire, et sont reconnus comme des acteurs incontournables de la vie associative lilloise¹⁴.

Une partie de l'équipe de l'association est constituée de paysagistes de par leur formation, il existe donc au sein de la structure des personnes ayant des compétences en aménagement de l'espace. De plus, l'ensemble des salariés est formé en interne sur l'aménagement de jardins naturels. Cela représente un autre leitmotiv de l'association : la mise en place de jardins qui favorisent la biodiversité en ville et qui ont une empreinte environnementale la plus faible possible¹⁵. On peut donc considérer que l'ensemble des membres de l'équipe des AJOncs sont des paysagistes, possédant des compétences particulières dans l'aménagement de jardins naturels.

¹³ Que l'on nomme plutôt « jardin communautaire » dans la région Lilloise.

¹⁴ C'est globalement la même situation pour les différentes structures membres du JTSE, qui ont toutes dû imposer leurs idées malgré les barrières rencontrées.

¹⁵ Cela passe par l'aménagement de mares, de prairies, de haies champêtres... et l'installation de ruches, de récupérateurs d'eau de pluie, de structures en éco-construction, de composteurs, de toilettes sèches... ainsi que la promotion de techniques de permaculture.

Par rapport aux méthodes employées par la collectivité pour développer les jardins communautaires sur le territoire lillois, Benjamin expliquait que lors des débuts de l'association, les élus étaient très peu réceptifs quant à la participation des habitants dans ce type de projets, et qu'il a fallu du temps pour qu'ils changent de vision et acceptent de voir des citoyens transformer eux-mêmes leur ville, que cela fonctionnait, et que cela dynamisait la vie culturelle des quartiers. Se rendant compte de l'intérêt de l'association, la ville a contractualisé la mission des AJOncs en ne finançant plus au cas-par-cas les projets mais en subventionnant de manière globale le fonctionnement de l'association.

Aussi, un autre aspect que présentait Benjamin concernait la vision des paysagistes concepteurs vis-à-vis des jardins partagés. Là encore les visions ont beaucoup évolué, mais pendant longtemps, les paysagistes ne voyaient pas la beauté dans les jardins naturels, l'aspect écologique étant antithétique d'esthétique. Les considérations dans ce domaine ayant changé, des paysagistes consultent désormais les AJOncs pour leur expérience en conception de jardins naturels partagés.

F. La formation des Services Espaces Verts par le CNFPT :

Gaëlle Aggeri, paysagiste responsable du pôle de compétences « espaces verts paysage » au CNFPT¹⁶, a été interrogée concernant son implication dans la formation des membres des Services Espaces Verts sur l'ensemble du territoire français. En tant que coordinatrice, elle intègre aux formations dont elle gère l'organisation des séquences sur les jardins collectifs, et plus particulièrement sur les jardins partagés. Ces séquences d'enseignements sont financées par les collectivités qui allouent 1% de leur budget pour cela.

Les statuts des personnes des SEV qui suivent ces formations, vont des agents de catégorie C jusqu'au cadres, les modules présentés étant adaptés en conséquence. Au cours de ces formations, des acteurs du développement des jardins partagés (et membres du JTSE pour certains) interviennent pour présenter leurs expériences et visions sur le sujet¹⁷.

Durant cet entretien, Gaëlle Aggeri indiquait que pour optimiser la gestion de ces espaces au sein des villes, il faudrait que davantage de personnes soient formées dans les SEV aux métiers du social et aux sciences humaines, comme cela peut l'être à Nantes avec la présence de M-F Ringard à la tête du service des jardins collectifs (voir II. C). Aussi, un des enjeux pour les SEV est que les jardins partagés restent des espaces d'utilité publique, utilisés par tous et non pas réservés à un petit groupe où l'appropriation du terrain est trop marquée, d'autant plus lorsqu'ils se trouvent sur des espaces fonciers appartenant à la collectivité.

G. L'animation à Vert le Jardin :

L'entretien avec un paysagiste impliqué dans des missions d'animation sur des jardins déjà existants a été réalisé avec Pauline Bilcot, une salariée de l'association Vert Le Jardin à Brest. Pauline est à l'heure actuelle la seule personne de l'association ayant suivi une formation en paysagisme (un BTS Aménagements Paysagers, option conception) et qui intervient régulièrement pour des animations de jardinage au sein de jardins partagés brestois.

¹⁶ Centre National de la Fonction Publique Territoriale

¹⁷ On pourra citer parmi ces intervenants Laurence Baudalet de Graines de Jardins (Ile-de-France), Vincent Larbey d'Etat des Lieux (Montpellier), le collectif Coloco (Montpellier)...

D'après Pauline, les principales compétences du paysagiste qui vont être sollicitées pour les animations de jardinage sont ses connaissances générales du végétal : physiologie, botanique, reconnaissance de végétaux. Mais aussi des notions plus techniques de culture et d'entretien qui sont liées au jardin.

En ce qui concerne les autres aptitudes que doit avoir un animateur de jardin mais qui ne sont pas directement liées à la compétence de paysagiste, il s'agit principalement de savoir mener un groupe de personnes, de gérer les conflits, de répartir les tâches en fonction de chacun et aussi d'être à l'écoute des personnes. Il faut de plus savoir s'adapter en fonction des contraintes qui apparaissent, pour que le groupe de jardiniers soit toujours dans une démarche dynamique.

D'après Pauline, une formation de paysagiste n'est pas nécessaire pour pouvoir mener des animations de jardins partagés¹⁸ même si cela permet d'avoir plus d'assurance au cours des animations et de pouvoir expliquer et justifier certaines pratiques grâce à des connaissances techniques. Aussi, tous les jardins partagés n'ont pas forcément besoin d'un animateur, cela dépend de l'autonomie des habitants-jardiniers, de la communication et du respect au sein du groupe, et de la présence d'éléments moteurs au sein du groupe. Si ces caractéristiques ne sont pas présentes au sein des usagers du jardin, un animateur est donc indispensable, à la fois pour qu'il y ait un référent dans le jardin partagé, mettre en place des réunions pour résoudre les problèmes, mais aussi pour être le soutien technique.

Toutefois, les missions de Pauline au sein de l'association ne se limitent pas à l'animation car elle est aussi sollicitée pour ses compétences graphiques pour la réalisation d'outils de communication et pour ses talents créatifs lors de l'organisation d'événements festifs.

En résumé, les missions d'animation dans les jardins partagés ne sont pas réservées au paysagiste, même si des connaissances en biologie et en jardinage sont très utiles. Les rôles du paysagiste seront principalement le soutien technique et aussi social du jardin, chacun de ces aspects étant plus ou moins marqué selon les jardins partagés.

Conclusion de la partie :

On a pu voir que dans les diverses étapes du projet de jardin partagé, le paysagiste possède des savoir-faire appropriés aux missions demandées. Se pose alors la question de savoir pourquoi malgré ces compétences, le paysagiste n'est pas toujours impliqué dans le projet de jardin partagé ?

Ces études de cas nous ont permis de mieux comprendre les différentes spécificités du projet de jardin partagé selon les villes et les acteurs impliqués. Cela va nous permettre de répondre aux interrogations suivantes : **Dans quelles mesures est impliqué le paysagiste dans les phases du projet de jardin partagé ?**

Quelles sont les impacts des différentes méthodes de développement de projets de jardins partagés ?

Quels vont être les critères qui vont entrer en jeu dans la mobilisation d'un paysagiste dans l'une des étapes du projet ?

¹⁸ Pauline Bilcot étant la seule paysagiste de l'équipe d'animateur de Vert le Jardin, cela représente bien le fait que le statut de paysagiste n'est pas indispensable. Les autres animateurs jardin possèdent diverses formations qui ne sont pas en lien avec le jardinage mais sont malgré tout très compétents dans ce domaine.

III. Analyse et discussion autour du jardin partagé, de ses diversités et de la place du paysagiste au sein du projet.

Démarche :

Après avoir récolté des témoignages auprès de structures en lien avec les jardins partagés et la place qu'occupe le paysagiste dans leur fonctionnement, l'on va chercher dans un second temps à analyser de manière plus globale les pratiques.

Aussi, on se propose d'étudier les mutations possibles des dynamiques de jardins partagés et l'implication évolutive de la profession de paysagiste dans ce domaine qui s'inscrit directement dans les métiers du paysage.

A. L'implication du paysagiste va être tributaire de la commande

1. Qui missionne le paysagiste pour le projet de jardin partagé ?

La commande d'une assistance pour la mise en place d'un jardin partagé peut avoir différentes origines. Tout d'abord les habitants-jardiniers eux-mêmes, même s'ils se réunissent en association dès le début du projet, ne sont *a priori* pas en capacité financière et organisationnelle pour gérer cette commande. Elle proviendra donc de l'organisme en charge du portage du projet, c'est-à-dire d'un bailleur social, d'une mairie, d'un centre social, d'une école...

En fonction de l'organisme qui porte le projet, les attentes et moyens mis en œuvre seront fluctuants selon les situations mais en règle générale, s'ils financent un accompagnement pour le projet c'est dans le but d'assurer un bon fonctionnement du jardin futur et que les élus et/ou les gestionnaires du site soient rassurés par rapport à l'esthétique du jardin, de garantir un espace « bien organisé », qui ne tend pas vers « le bidonville vert », ou les appropriations individuelles et le caractère hétéroclite des matériaux utilisés peut donner lieu à un chaos paysager (Lecat, 2008). Cependant, il n'y a pas que les élus qui appréhendent la création de ces espaces, dans certaines situations les habitants externes au projet peuvent être aussi très réticents à l'idée de voir un jardin s'implanter au pied de leur immeuble¹⁹. Dans l'imaginaire collectif, une vision négative colle à la peau de ces jardins, faits de bric et de brocs, et qui amènent une population qui va venir troubler le calme du lieu. L'enjeu est donc de réussir à convaincre cette population en lui présentant le projet et en l'amenant sur d'autres sites de jardins partagés qui fonctionnent pour que ces habitants soient rassurés vis-à-vis de ce projet.

Aussi, à la suite des entretiens avec les agences Champ Libre, In Situ ou Saluterre, on a pu voir que lorsque ces bureaux d'études sont mandatés par des collectivités, la commande concerne en fait davantage des jardins familiaux plutôt que des jardins partagés. Et sont sollicités uniquement pour réaliser la conception du projet mais pas une concertation avec les habitants, sauf pour Saluterre qui a réellement une spécialisation dans ce domaine.

Toujours en ce qui concerne la concertation, en fonction de la structure qui va émettre la commande, la volonté d'intégrer les habitants ne sera pas la même. C'est généralement plus rassurant pour l'organisme financeur de décider à la place des gens, et certains préfèrent malheureusement des projets clé en main (Prédine & Collaert, 2009).

¹⁹ Problème cité notamment par Anne Romettino de In Situ et Michel Campion de Vert le Jardin.

2. L'intervention d'un paysagiste est principalement régie par le budget

Les projets de jardins partagés n'étant pas reconnus au même titre que des projets de paysages prenant place directement sur l'espace public, les municipalités y allouent bien souvent un budget assez léger. Il en va de même pour les autres organismes financeurs qui vont chercher à limiter les dépenses pour ce type de projets, car souvent destinés à une petite proportion d'utilisateurs. Malgré tout, les groupes d'habitants-jardiniers qui souhaitent installer un jardin en partage n'ont pas toujours suffisamment d'autonomie pour gérer seuls la mise en place d'un jardin, et l'intervention d'une structure extérieure s'avère souvent nécessaire pour l'ensemble du projet.

Le paysagiste, qui peut intervenir de diverses manières dans les différentes phases du projet, verra donc sa mobilisation conditionnée par la volonté du financeur d'optimiser ou non la réussite et l'aboutissement du jardin partagé.

Une pratique régulièrement utilisée par les municipalités (et de plus en plus) est le recours à un marché public avec procédure d'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre du projet. L'objectif étant de garantir une étude et une mise en place réalisée par des structures expérimentées dans le but d'optimiser la réussite du jardin partagé. Cette pratique a entraîné l'apparition d'une concurrence sur le marché des projets de jardins partagés qui n'existait pas il y a quelques années, les structures intervenant dans l'accompagnement du projet étant des structures locales reconnues pour leurs actions et expériences dans ce domaine.

C'est en partie à la suite de ces pratiques que les structures membres du JTSE, qui étaient des référents régionaux en matière de jardins partagés, ont donné des évolutions différentes à leurs méthodes de travail. En effet, certaines structures se sont davantage orientées vers de la mise en place de projets uniquement, en développant des compétences de concertation, conception et suivi de projets similaires à des bureaux d'étude en paysage. Mais en contrepartie, elles ont délaissé des actions locales au profit de la réponse à des appels d'offres sur un territoire plus large²⁰. Au sein de ces structures, il apparaît que les compétences développées concordent bien avec celles d'un paysagiste possédant des aptitudes pour mener des études de conception et de concertation.

En parallèle, d'autres structures ont privilégié des actions et une présence principalement sur le terrain, en réalisant beaucoup d'animations d'atelier de jardinage sur des jardins partagés mais aussi en organisant des événements réguliers sur leur lieu d'implantation²¹. Leurs missions consistent aussi à conseiller et accompagner des groupes d'habitants-jardiniers à monter des projets de jardins partagés, mais sans qu'elles aient de financements spécifiques pour chaque projet.

C'est pour ces actions de représentation, développement et animation d'un réseau local que ces associations vont être financées par les collectivités via des subventions. Cela leur permet d'être bien implantées et reconnues sur un territoire mais par contre, elles n'auront pas forcément les mêmes capacités techniques pour répondre à des appels d'offres sur la maîtrise d'œuvre d'un projet de jardin partagé si elles sont en concurrence avec des bureaux d'étude en paysagisme, architecture ou urbanisme.

²⁰ C'est notamment le cas de la SCOP Saluterre en Aquitaine.

²¹ Le Passe-Jardin à Lyon, les AJOncs à Lille ou encore Vert Le Jardin à Brest.

En termes d'investissements financiers pour la collectivité, le fait de subventionner une structure qui va développer de manière globale les jardins partagés induit un coût de mise en place par jardin bien inférieur par rapport à un financement par projet de jardin. A titre d'exemple le budget de fonctionnement annuel d'une association comme Vert le Jardin (qui mobilise une dizaine de salariés et qui va développer et animer de nombreux projets) peut représenter le financement nécessaire pour la mise en place d'un seul jardin partagé, certes très aboutit dans sa conception et son aménagement, mais au prix malgré tout très conséquent.

Au cours de l'entretien réalisé avec B. Garnerone de l'agence Champ Libre, il indiquait que malgré le budget important dédié aux jardins qu'il avait conçus, cela représentait des aménagements de l'espace public au coût bien inférieur par rapport à des projets de paysage classique, mais qu'il fallait donc les concevoir comme des espaces accessibles au plus grand nombre, et non pas réservés à quelques jardiniers.

B. Des politiques actuelles en faveur des jardins partagés :

1. L'influence des politiques territoriales dans le développement des jardins partagés.

Depuis une dizaine d'années, de nombreuses collectivités se sont lancées dans la mise en place de projets liés à la valorisation de la biodiversité en milieu urbain, de respect de l'environnement et de tout ce qui a trait à la nature en ville. Les jardins partagés étant des projets qui œuvrent de manière directe en faveur de ces grands objectifs, les collectivités ont progressivement adopté l'idée de ces jardins gérés par les habitants, sur lesquels elles ont peu d'emprise mais qui se révèlent de très bons incubateurs de dynamisme local. A l'heure actuelle la considération esthétique pour ce type de jardin a évolué et ils sont maintenant considérés comme des alternatives aux parcs urbains (De Chantérac, 2007), qui demandent certes moins d'entretien direct par les services techniques de la ville mais qui ont malgré tout besoin d'un accompagnement lors de leur mise en place et/ou pour leur gestion.

Toutefois, on peut voir un revers négatif à ce soutien politique, car comme de nombreuses autres démarches qui se voulaient à l'origine militantes et initiées par les citoyens et pour les citoyens, l'engouement et la démocratisation des jardins partagés a eu tendance à sortir ces actions d'un cadre indépendant pour devenir des initiatives prenant directement part à des projets politiques et donc soumises à un nouveau type de marché financier. Comme l'énonce E. Lecat en guise d'ouverture de son mémoire, on peut se demander si la croissance des jardins partagés sera amenée à continuer ou si on assistera à un essoufflement du phénomène du fait de la réappropriation politique dont le jardin partagé fait l'objet aujourd'hui (Lecat, 2008) ? Toujours est-il que 6 ans plus tard le phénomène est toujours en pleine expansion malgré cette emprise politique...

Les jardins partagés n'étant plus des initiatives provenant uniquement des habitants, les politiques territoriales sont devenues les garantes de l'expansion des jardins partagés de par les financements qu'elles accordent. Comme décrit dans la partie précédente (III, A, 2), ces financements sont soit distribués au cas par cas via l'émission d'un marché public pour un projet unique, soit en finançant par des subventions pour une période donnée des associations comme Vert le Jardin qui vont accompagner le développement de tous les nouveaux projets à l'échelle d'un territoire.

Le recours à l'une ou l'autre de ces techniques de financement dépend généralement des habitudes des municipalités, mais elles peuvent aussi opter pour un compromis entre les deux méthodes, en finançant une association pour le développement des jardins partagés, mais aussi en émettant de temps en temps un appel d'offre pour le développement d'un jardin²² en particulier. Aussi, il n'y a pas toujours d'associations compétentes pour le développement global des jardins partagés sur le territoire, le recours à des marchés publics uniques est donc nécessaire.

Par rapport à l'évolution de ce soutien financier, on peut estimer que tant que les politiques publiques en faveur d'un développement durable seront à l'ordre du jour, le développement de projets de jardins partagés sera toujours accompagné de par ses nombreux avantages environnementaux, sociaux et économiques²³.

2. Le rôle du paysagiste au sein du service public

Grâce aux entretiens réalisés, on a pu déterminer qu'il existe différents niveaux d'implication des services espaces verts dans le développement de jardins partagés, cela peut aller de la gestion totale de ces projets comme à Nantes, jusqu'à une non-participation dans d'autres collectivités²⁴. Cela dépendant principalement des choix et orientations politiques de la ville, mais aussi des motivations des personnes en charge des SEV.

Dans un ouvrage traitant de l'évolution de la gestion des espaces verts au sein des villes et de la gestion différenciée, Gaëlle Aggeri confirme ce qu'elle a pu nous communiquer lors de l'entretien par téléphone. En effet, elle explique qu'au cours des dernières années, les métiers des espaces verts ont fortement muté pour s'adapter aux nouveaux enjeux du territoire, et que le suivi et l'animation sociale des jardins ont été pris en charge au sein de la fonction des responsables espaces verts (Aggeri, 2010). Il est vrai que les SEV des villes sont désormais sensibles à cette évolution et apprécient de voir apparaître ce genre de projet sur leur territoire, leur motivation, leur soutien et leur travail de sensibilisation auprès des élus étant indispensable pour le développement de jardins partagés au sein d'une ville, qu'ils soient cadres ou techniciens.

Toutefois, le personnel des SEV ne sont pas vraiment formés par rapport à ces nouveaux types de jardins et peuvent appréhender négativement leur gestion. D'où l'importance de réaliser des formations telles que celles dispensées par le CNFPT ou par les structures membres du JTSE, pour que le personnel des SEV soit sensibilisé aux particularités du projet et à la gestion des jardins partagés. L'intervention des membres du JTSE dans ces formations est essentielle de par leurs solides expériences dans ce domaine, à la fois sur le terrain que d'un point de vue méthodologique.

Pour la situation de Nantes, l'on peut reprendre l'explication d'un livret sur les jardins partagés qui décrit bien la situation : *«A Nantes, les jardins partagés sont en grande partie gérés par un service spécifique de la ville. Le chargé de mission du SEVE accompagne sa conception. En partenariat avec les équipes de quartier et les associations locales, il conduit la réflexion avec les futurs usagers du site et mène la concertation avec les riverains du projet. Le bureau d'études du SEVE aménage ensuite le site en fonction des besoins exprimés.»* (Service Espaces Verts et Environnement ville de Nantes, 2013).

²² Ce sera souvent le cas lorsque ce projet de jardin partagé se situe au sein d'un parc public, où l'enjeu de réussite sera plus important pour la ville car le jardin partagé sera plus visible.

²³ Ces trois aspects étant les trois piliers du développement durable.

²⁴ Ce qui ne signifie pas que les jardins partagés ne sont pas valorisés, car ils peuvent l'être par une autre structure mandatée pour cela.

A l'heure où les services techniques des villes délèguent de plus en plus leurs missions, il est intéressant de voir qu'à Nantes cela fonctionne différemment pour les jardins collectifs. Ce choix politique est justifié par le fait que les élus nantais souhaitent limiter les niveaux entre eux et leurs citoyens, peut-être aussi pour pouvoir conserver une part de décision plus importante quant à la gestion de ces espaces et veiller en interne à leur bon fonctionnement.

On pourra regretter le fait que le SJC de la ville de Nantes ne fasse pas partie des membres du JTSE, leur expérience et leur méthode particulière permettraient d'enrichir encore plus les points de vue à l'échelle nationale.

C. Une diversité des pratiques en fonction des territoires

1. Comment les identités territoriales influent sur les jardins partagés... ?

On a pu voir au cours des différents entretiens réalisés dans la partie II, que les pratiques pour la mise en place de jardins partagés sont très variables selon les situations géographiques, il n'existe pas de réelle uniformité sur le territoire français dans les méthodes employées. Des spécificités territoriales propres aux jardins partagés sont donc apparues selon les diverses situations géographiques.

Dans un article sur la diversité des jardins partagés selon les territoires, les auteurs J.-N. Consalès et O. Pashchenko expliquent que dans certaines villes, les municipalités favorisent davantage la gestion collective des jardins partagés, et ce afin d'éviter l'appropriation individuelle du site du jardin, tandis que les citoyens préfèrent souvent l'attribution de parcelles personnelles. De fait, les projets de jardins fondés sur des parcelles individuelles attirent beaucoup plus que ceux centrés sur des jardins de type collectif. Au fil de leur évolution, les jardins partagés ont tendance dans certaines villes à se rapprocher davantage dans leur organisation des jardins familiaux ([3]). Peut-être qu'au fil de l'évolution des jardins partagés, les jardins collectifs tendront vers un seul même modèle sur le territoire, à mi-chemin entre les jardins partagés et les jardins familiaux.

Cette diversité sur le territoire est aussi démontrée par les dénominations relatives aux « jardins partagés », les membres du JTSE ayant mis du temps à instaurer une harmonie dans la terminologie. Même si cette concordance n'est pas toujours totalement suivie, par exemple avec les jardins lillois qui préfèrent garder leur appellation de jardins communautaires car plus en phase avec leur vision des jardins collectifs.

Dans un autre de ses articles abordant les jardins partagés, Olga Pashchenko définit trois types de jardins partagés différents sur le territoire français, en prenant l'exemple de trois villes distinctes. Selon elle, les jardins de Lille, qualifiés de *jardins-paysages*, ont pour vocation dès leur conception de mettre en valeur la biodiversité au sein du jardin en favorisant le développement d'éléments sauvages²⁵, d'une gestion de l'espace collective et avec une dimension artistique et festive qui prime bien souvent sur la production de légumes. A Marseille²⁶, le fonctionnement des jardins partagés se rapproche de celui des jardins familiaux, où l'espace est divisé en parcelles individuelles et l'activité potagère est privilégiée, l'auteur parle alors de *jardins-territoires*. A Paris, les jardins sont plus à mi-chemin entre les deux, étant davantage conçus au départ avec une réflexion d'ensemble comme des *jardins-paysages* mais dont la gestion se fait au fil du temps plus comme des *jardins-territoires* où les habitants-jardiniers vont s'occuper d'un espace en particulier et y cultiver des espèces potagères ([4]).

²⁵ Des mares, des haies champêtres par exemple...

²⁶ Tout comme à Brest ou beaucoup de jardins tendent vers ce modèle.

Le paysagiste ne sera donc pas sollicité pour les mêmes compétences sur ces différents territoires, au sein des *jardins-paysages* ce sera davantage pour ses capacités de concepteur, d'aménageur de l'espace et de ses connaissances botaniques et techniques pour le choix des espèces végétales adaptées. Tandis que pour les jardins partagés se rapprochant de *jardins-territoires*, le paysagiste sera plutôt impliqué pour des missions d'animation du jardin, et devra donc être un « fin potagiste » mais aussi savoir dialoguer avec les habitants-jardiniers et dynamiser le jardin si la motivation s'essouffle²⁷.

On en vient donc à se demander quelles sont les raisons de la diversité de ces orientations jardinières ? A priori la réponse serait un amalgame de plusieurs aspects, à savoir, le contexte urbain dans lequel se développent les jardins, la culture et l'éducation des habitants, les orientations politiques de développement urbain, ainsi que ...

2. ...ainsi que les structures locales de développement de jardins partagés

Dans le déroulement d'un projet de jardin partagé, les correspondants régionaux du JTSE vont essentiellement assurer un rôle d'accompagnement et de médiateur. L'orientation de chaque jardin est donc principalement déterminée collectivement par les habitants-jardiniers. Malgré tout, les structures du JTSE ont une influence certaine sur les jardins partagés, qui n'est pas forcément intentionnelle mais qui au fur et à mesure va diriger les jardins d'un territoire vers un modèle particulier, plutôt d'agrément ou plutôt potager. Cela va se faire via les conseils et services proposés, par les jardins partagés déjà existants qui sont présentés à titre d'exemple, les partenaires sollicités, les formations dispensées...

En effet, si les jardins de Lille sont des espaces plutôt d'agrément, tandis que les jardins brestois sont plutôt orientés potager, c'est en grande partie parce que les AJOncs et Vert le Jardin ont donné une orientation particulière de par les services proposés et leurs vision du jardin partagé. Toutefois, on l'a vu, les jardins partagés ne sont pas des lieux figés, ils évoluent, expérimentent et se transforment grâce aux jardiniers et aux associations, pour qu'ils restent des lieux originaux.

On pourrait justifier ces influences en établissant que lorsque des structures du JTSE orientent davantage les jardins vers des espaces plutôt d'agrément et moins axés sur la production, c'est parce qu'elles comptent des paysagistes dans leurs équipes, mais ce serait généraliser quelques observations qui ne se vérifient pas toujours. Même s'il est vrai que des paysagistes chercheront plutôt à insister sur la réflexion vis-à-vis de l'aménagement du jardin, cela amenant généralement à incorporer davantage d'espaces d'agrément et de convivialité au profit de la surface cultivable pour de la production.

Dans l'autre sens, peut-être que lorsque les membres des structures cultivent elles-mêmes un potager et sont sensibles à cette notion de production, elles attachent moins d'importance directe à l'esthétique du jardin et sont plus à même de conseiller les gens dans la culture de légumes plutôt que dans la conception du jardin...

²⁷ A Brest par exemple où les jardins sont plutôt des *jardins-territoires*, sur les 70 jardins partagés que l'on peut recenser, aucun des projets n'a sollicité de bureau d'étude de paysage pour leur conception.

D. Le rôle du paysagiste dans les différentes phases du projet de jardin partagé

1. Les compétences du paysagiste au service du projet de jardin partagé

D'après la série d'entretiens réalisés, on observe une tendance qui confirme ce que l'on peut penser de prime abord, à savoir, que le paysagiste est en général plus qualifié pour les phases du projet que sont l'état des lieux du site, la conception et la réalisation, et c'est généralement au cours de ces phases qu'il pourra tirer le meilleur parti de ses compétences.

En revanche, il ne l'est pas forcément en ce qui concerne la concertation avec les habitants et pour ce qui est de l'animation d'un jardin ou d'un réseau de jardins. La récente mutation de paysagiste en animateur d'une dynamique sociale répond au besoin d'actions directes et participatives (Gilsoul, 2013), ces spécialisations sont relativement nouvelles, mais l'on va malgré tout exiger de plus en plus que le paysagiste dispose de ces aptitudes.

Aussi, on a remarqué que le paysagiste n'intervient pas en tant qu'acteur indépendant²⁸ dans le projet de jardin partagé mais toujours au sein d'une « structure cadre »²⁹, qui conditionnera le type de mission qu'il aura en charge. Au sein du déroulement du projet, le paysagiste peut intervenir dans les différentes phases, parfois seulement au cours d'une seule étape, parfois tout au long du projet.

Un paysagiste possède a priori les compétences nécessaires à la réalisation d'un projet de jardin partagé mais la spécificité réside dans le fait qu'il ne doit pas se considérer comme le concepteur unique, comme cela peut l'être dans des projets de paysage où une concertation n'est pas instaurée, mais comme un médiateur au service du projet, en sachant laisser aux habitants la liberté de construire eux-mêmes leur idéal de jardin partagé.

En résumé, on peut considérer qu'il existe une facette du métier de paysagiste pour chacune des étapes du projet de jardin partagé, mais qu'un même paysagiste sera rarement en charge de l'ensemble du projet. De plus, les étapes de développement d'un jardin partagé mettent en valeur la diversité des tâches que comprend le métier de paysagiste, ce qui entraîne une spécialisation des structures travaillant dans ce milieu.

2. Nuances et limites vis-à-vis de l'intervention d'un paysagiste

Les projets de jardins partagés n'étant pas soumis à des réglementations particulières quant à leur mise en place, la procédure ne demande pas forcément l'intervention d'un professionnel et donc potentiellement d'un paysagiste. C'est pourquoi de nombreux projets se sont mis en place de manière assez informelle et spontanée, une occasion de création de jardin se présentant au groupe d'habitants-jardiniers. De plus, des personnes n'ayant pas suivi de formation en conception paysagère mais ayant des compétences similaires peuvent être tout à fait à même d'occuper le rôle de paysagiste.

Aussi, le fait d'être paysagiste ne signifie pas forcément que l'on possèdera toutes les connaissances et expériences suffisantes pour mettre en place une concertation efficace avec les habitants, ou bien pour prodiguer de manière pédagogique et accessible à tous des conseils de culture potagère. Si l'on prend un peu de recul, l'intervention d'un paysagiste n'est pas fondamentalement nécessaire car dans un bon nombre de cas le développement du projet de jardin partagé ne demande pas réellement de compétences poussées qui seraient réservées au paysagiste.

²⁸ Sauf s'il participe au jardin en tant qu'habitant-jardinier.

²⁹ Un service technique espace vert, une structure membre du JTSE, un bureau d'étude, une association...

Cependant, si une commande formelle est émise avec des recommandations particulières, la participation d'un paysagiste peut être requise. De plus, les compétences du paysagiste permettent dans de nombreuses situations d'optimiser la conception du jardin et sa qualité esthétique.

Parfois, lorsqu'un paysagiste est missionné pour la conception d'un jardin partagé, il y a peu de liberté laissée aux habitants, car malheureusement toutes les commandes émises de jardin partagé n'intègrent pas forcément de concertation avec les futurs jardiniers. Ce type de démarche est regrettable car n'étant pas fidèle aux valeurs des jardins partagés. Tout l'enjeu dans ce type de situation étant de faire entendre à la maîtrise d'ouvrage l'intérêt de la participation des habitants, que cet espace doit être créé avec eux pour intégrer au mieux leurs demandes.

E. Evolution du rôle du paysagiste au sein de la sphère des jardins partagés

1. Une hétérogénéité des pratiques selon les territoires qui tend à s'accroître.

Dans certaines régions, comme en Bretagne par exemple où les villes ont de plus en plus tendance à passer par des appels d'offres pour la réalisation des projets, il pourrait être intéressant de développer des partenariats entre des bureaux d'étude de paysagistes concepteurs et des structures d'accompagnement de projets telles que Vert le Jardin. En effet, cela permettrait de combiner les compétences et expériences des deux types de structures pour être plus pertinent lors la réponse à des appels d'offre où la maîtrise d'ouvrage émet des recommandations particulières quant à la conception du projet.

En revanche, dans d'autres régions cela n'est pas réellement possible, étant donné que les structures d'accompagnement de jardins possèdent aussi des compétences en conception (telles que Saluterre ou les AJOncs), les deux structures en viendraient alors à se « marcher sur les pieds » si elles devaient travailler ensemble sur le même projet. Mais par conséquent, cela implique pour ces membres du JTSE de valoriser leur expérience pour être compétitifs sur les marchés publics face aux autres bureaux de paysagisme.

Au fil de l'évolution des jardins partagés, les différentes orientations des structures seront certainement de plus en plus marquées, influant ainsi sur les méthodes de financement des collectivités territoriales, certaines mettant en avant leur ingénierie technique et paysagère, d'autres leurs ancrage et expérience sur un territoire donné. Le paysagiste qui est amené à travailler dans ces structures devant adapter ses aptitudes selon les contextes et les missions qui lui sont alors demandées.

2. Les jardins partagés vus par les paysagistes, comment la profession perçoit ces espaces verts alternatifs ?

Comme l'énonçait Benjamin des AJOncs (voir partie II.D), il y a eu un changement de la vision que portaient les paysagistes concepteurs vis-à-vis de ces espaces partagés conçus par les habitants. Ils les considéraient il y a encore une vingtaine d'années comme des espaces inesthétiques car ne répondant pas aux critères d'aménagement de jardin conventionnels. Cependant, les regards des paysagistes sur l'aménagement des villes et la participation citoyenne ayant beaucoup évolués, ils sont maintenant dans une grande majorité réceptifs au développement des jardins partagés, ne les considérant pas comme des aménagements qui concurrencent leurs projets, mais comme des jardins qui viennent compléter l'offre d'espaces verts publics en milieu urbain.

Et mieux, beaucoup de concepteurs paysagistes font désormais la démarche d'en intégrer à leurs projets de paysage, telles que les agence In Situ ou Champ Libre, même si cela n'est pas toujours accepté en tant que tel par les maîtrises d'ouvrages, qui préfèrent souvent des jardins familiaux sur lesquels elles auront plus de maîtrise.

Toutefois, même si les bureaux d'étude en paysage sont désormais sensibles à ce type de développement vert des villes, peu sont réellement formés et compétents quant aux subtilités d'aménagements de ces jardins, mais aussi par rapport à toute la dimension sociale et participative du projet. D'où le fait que certaines agences en viennent à se spécialiser dans ce domaine tel que le bureau d'étude Champ Libre.

Les membres du JTSE sont aussi là pour renseigner, conseiller, voire former, des paysagistes désireux d'en apprendre plus sur les modes de fonctionnement de ces jardins. Une des particularités du jardin partagé lors de sa conception par le paysagiste, est la prise en compte de sa gestion qui sera faite par les habitants avec peu de moyens techniques et matériels, et non pas par des professionnels d'une entreprise ou le service espace vert de la collectivité.

On pourra aussi regretter que la thématique des jardins collectifs et plus spécifiquement les jardins partagés ne soient pas des sujets très développés au cours de la formation d'ingénieur paysagiste à Agrocampus Ouest, mais aussi au sein des diverses écoles en paysagisme. Néanmoins, la renommée grandissante pour ces jardins entraînera peut-être les responsables des formations à intégrer des modules spécifiques sur les jardins partagés. Cela permettrait aux futurs paysagistes d'être sensibilisés au projet de jardin partagé et à la dynamique qui l'entoure, ainsi qu'aux divers métiers possibles dans ce domaine. Malgré tout, même si cela est peu abordé au cours de la formation en paysage à Agrocampus Ouest, on notera que cette thématique intéresse un nombre de plus en plus d'étudiants, les stages et mémoires de fin d'études sur le sujet faisant florès depuis quelques années.

Au cours de mon stage j'ai pu remarquer que ce n'est en fait pas au cours des formations en paysagisme que l'on va aborder la thématique des jardins partagés, mais davantage dans des formations aux métiers du social. En effet, les futurs travailleurs sociaux sont souvent mobilisés pour la mise en place de ce type d'activité au sein de leurs structures de travail. Par exemple à Brest, Vert le Jardin réalise chaque année des formations sur une semaine à destination d'étudiants de l'ITES³⁰, une école dispensant des formations dans les métiers du social.

3. Quand la participation citoyenne fleurit dans les rues :

Les jardins partagés ne sont pas les seules actions citoyennes de jardinage qui prennent de l'ampleur au sein des villes. Ces projets sont peut-être ceux autour desquels s'est formée toute une dynamique organisée en un réseau spécifique, mais d'autres initiatives font leur apparition pour tenter de combler toutes les envies jardinières des citadins.

Il existe diverses illustrations de ce phénomène, éphémères ou plus durables, très localisés ou mondiales, comme par exemple le récent et médiatisé mouvement international des Incroyables Comestibles, des événements comme le park(ing) day qui est suivi à travers le monde, des initiatives plus locales comme à Angers où Lille où les municipalités incitent au microfleurissement en proposant aux citadins de venir installer des espaces jardinables au pied de leurs maisons ou immeubles, et dont la gestion végétale est confiée aux habitants.

³⁰ Institut pour le Travail Educatif et Social

Dans la même démarche de microfleurissement, la ville de Brest effectue la distribution de petits sachets de graines (Figure 27) que les habitants peuvent semer au pied du mur de leur habitation après avoir pris soin de retirer les adventices avec des méthodes naturelles, étant donné que la ville n'utilise plus d'herbicides pour gérer ces petits espaces relevant du *tiers-paysage*³¹.



Figure 27 : Sachets de graines distribués par la ville de Brest et Vert le Jardin au cours d'une action de sensibilisation aux techniques de désherbage naturel (source : Vert le Jardin, 2014).

Petit glossaire d'actions jardinées végétales & citoyennes :

- **Incroyables Comestibles** : ce mouvement est une initiative citoyenne lancée en 2008 dans une petite ville du nord de l'Angleterre. La démarche vise à créer un nouvel art de vivre en redynamisant les échanges locaux par le partage de fruits et légumes « bio » cultivés par les habitants et offert librement à tous. Chaque semaine, une nouvelle collectivité se joint à la démarche quelque part dans le monde ([5]).
- **Park(ing) day** : organisé le troisième week-end de septembre, il mobilise citoyens, artistes, activistes pour transformer temporairement des places de parking payantes en espaces végétalisés, artistiques et conviviaux. Pendant une journée, les espaces bétonnés deviennent des lieux d'initiatives engagées, originales, créatives et écologiques, et ce, dans le monde entier. Park(ing) Day, c'est aussi et surtout l'occasion de réfléchir au partage de l'espace public, d'imaginer de nouveaux usages urbains et de formuler ensemble des propositions pour la ville de demain ([6]).
- **Microfleurissement** : cette appellation désigne le principe de végétaliser de petites surfaces dans la ville à proximité directe de son habitation tel que des pieds d'arbres ou autres petits interstices. La volonté principale des habitants étant de jardiner eux-mêmes leur rue pour la fleurir et l'embellir.

³¹ Terme défini par le paysagiste Gilles Clément qui désigne la somme des espaces où l'homme abandonne l'évolution du paysage à la seule nature (Clément, 2004).

Pour les paysagistes, ces nouvelles pratiques impliquent des considérations nouvelles à plusieurs niveaux : à la fois lors de la conception où l'aménagement doit pouvoir accueillir ces espaces, mais aussi pour les services espaces verts des villes qui ont la nécessité d'adapter la gestion des espaces verts non plus uniquement pour les habitants mais avec eux.

Toutefois, même si ces mouvements se développent sur le territoire, il faut tout de même considérer qu'une bonne part des citoyens, urbains ou non, ne sont pas intéressés par la pratique du jardinage, et une plus grande partie encore s'il faut le faire sur l'espace public et avec ses voisins ! Par conséquent, il faut savoir intégrer ces démarches citoyennes aux politiques d'aménagement et de gestion de l'espace public et les favoriser via la communication et l'éducation, mais sans vouloir en faire trop sous peine que cela représente une contrainte pour les habitants. La mise à disposition de l'espace public pour la pratique du jardinage doit donc être adaptable et adaptée au cas par cas face à la demande des citoyens.

Conclusion de la partie :

Même si sa présence n'est pas systématique, le paysagiste prend de plus en plus part au processus de création de jardin partagé, au sein duquel il peut incarner de nombreux rôles, et dans de nombreuses structures différentes. Aussi, la diversité des méthodologies employées sur le territoire pour déployer le réseau de jardins partagés permet d'enrichir à des niveaux variés les potentialités d'action du paysagiste.

Malgré l'engouement croissant pour le jardinage partagé, l'implantation de nouveaux projets n'est pas toujours bien perçue par certains habitants et élus, il est donc important d'optimiser leur mise en place et leur gestion pour que l'image véhiculée par ce type de jardins soit positive dans l'imaginaire collectif.

De plus, les jardins partagés ont toujours su conserver depuis leur origine une partie de cet aspect informel et spontané lors de leur création. C'est pourquoi on peut retrouver à l'heure actuelle une telle diversité des pratiques étant donné qu'il n'existe pas et qu'il n'a jamais existé de procédé rigide et réglementaire qui régirait leur mise en place.

Conclusion :

Au cours de cette étude, l'objet était de s'interroger sur la place accordée au paysagiste dans les différentes phases des projets de jardins partagés tout en prenant en compte la dynamique territoriale. On a pu déterminer qu'il existe une pluralité des méthodes de développement des jardins partagés, qui varient à l'échelle d'une ville, et de manière encore plus marquée à l'échelle du territoire français. Cela amenant alors divers niveaux d'actions possibles pour le paysagiste, qui va devoir développer particulièrement certaines aptitudes en fonction de ses missions dans le projet de jardin partagé.

Aussi, dans beaucoup de cas, étant donné que les financements nécessaires à la mise en place de jardins partagés proviennent des collectivités, le développement d'un jardin partagé repose sur la confiance des élus accordée à leurs citoyens, le rôle des accompagnateurs de jardin partagé et des paysagistes consistant principalement à rassurer les deux parties : les élus par rapport à l'autonomie des habitants et la garantie d'un jardin bien conçu, et les habitants pour qu'ils aient confiance en eux-mêmes pour la gestion d'un tel projet collectif.

Pour aller plus loin, l'étude aurait gagné à être enrichie de données chiffrées qui seraient venues appuyer les observations et les propos présentés au cours de ce mémoire. En effet, on pourrait imaginer une enquête à mettre en place sur le territoire national, diffusée à l'ensemble des acteurs pour qu'ils puissent communiquer des données quant à la proportion de projets où des paysagistes ont été intégrés pour telle ou telle étape, le budget moyen alloué à chaque projet, le pourcentage de jardins pour lesquels un animateur intervient, etc... Toutefois, le programme de recherche JASSUR qui est en cours de réalisation, comporte une partie qui abordera le thème des « *acteurs impliqués dans la mise en place et le fonctionnement des jardins, de la gouvernance et de leur place dans l'urbanisme* » ([2]). Ce programme de recherche permettra donc peut-être d'apporter des valeurs quantitatives et de justifier les propos abordés dans ce mémoire.

Lors des entretiens qui ont été réalisés dans la seconde partie de ce mémoire, on a essentiellement sondé les visions de professionnels, mais on aurait pu enrichir ces enquêtes en interrogeant aussi d'autres acteurs essentiels du monde des jardins partagés, à savoir, les habitants-jardiniers et les maîtrises d'ouvrages. Cela nous aurait permis de connaître leur point de vue et d'avoir une autre approche concernant l'intérêt d'un paysagiste dans le déroulement du projet de jardins partagés.

La problématique de cette étude s'est limitée à une dimension nationale, mais un autre point qui aurait pu être davantage approfondi est le fonctionnement des jardins partagés à l'étranger : existe-t-il un réseau développé comme en France dans les pays européens limitrophes ? Ailleurs dans le monde ? Y-a-t-il aussi au sein de ces pays des dissemblances de fonctionnement des jardins partagés entre les différentes régions ? Quels sont les rôles des paysagistes dans les projets de jardins partagés dans ces pays ? Cela aurait permis d'élargir les exemples et de mieux discerner l'évolution du phénomène au niveau international.

La problématique définie pour ce mémoire avait pour but d'aborder la fonction du paysagiste en tant que personne ayant suivi une formation et possédant des connaissances dans le domaine du paysage. Cependant l'on peut remettre en question cette définition du paysagiste si l'on considère comme tel tout individu apportant des modifications sur l'aménagement d'un espace donné.

Par conséquent, tous les habitants-jardiniers ne sont-ils pas paysagistes du fait qu'ils jardinent un espace et en modifient le paysage ?

Bibliographie

- Aggeri, G. (2010). *Inventer les villes-natures de demain. Gestion différenciée, gestion durable des espaces verts*. Educagri Editions. 199p.
- Baudelet, L., Le Roy, A., & Basset, F. (2008). *Jardins Partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques*. Editions Terre Vivante. 157p.
- Baudry, S. (2014). Quelle place pour le jardinage collectif dans l'aménagement urbain ? Le cas des community gardens de New-York City. Dans M.-J. Menozzi, *Les jardins dans la ville entre nature et culture* (pp. 125-136). Presses Universitaires de Rennes ; Société d'Ecologie Humaine. 362p.
- Clément, G. (2004). *Manifeste du Tiers Paysage*. Sujet-Objet. 69p.
- Communauté Urbaine de Lyon, CAUE du Rhône, Le Passe-Jardin. (2003). *Jardins Citoyens*.
- Daniel, A.-C. (2012). Du jardinage au paysage, Comment les jardiniers des jardins associatifs contribuent-ils à la construction de paysages alimentaires ? Mémoire de Fin d'études Agrocampus Ouest. 80p.
- De Chantérac, D. (2007). Les jardins communautaires dans la ville de Lille : du projet associatif à l'enjeu politique. Mémoire de 4ème année, Institut d'Etudes Politiques de Lille. 158p.
- Den Hartigh, C. (2012). *Jardins collectifs urbains, Parcours des innovations potagères et sociales*. Educagri éditions. 163p.
- Gilsoul, N. (2013). Villes fertiles : évolutions. Dans J.-J. Terrin, *Jardins en ville, Villes en jardin* (pp. 262-281). Editions Parenthèses. 317p.
- Guihéneuc, M. (2011). *Le Jardinage collectif, un art contextuel, quelle place pour le paysagiste ? Mémoire de fin d'étude, Agrocampus Ouest*. 80p.
- JTSE. (2012). La Charte du Jardin dans Tous ses Etats. 8p.
- Larbey, V. (2013). *Jardins et Jardiniers. Les pieds dans la terre, la tête dans les nuages. Une anthropologie du potager. Mémoire de Thèse de sociologie, Université Paul Valéry - Montpellier III*. 459p.
- Lecat, E. (2008). *Les jardins partagés : une nouvelle manière de faire entrer la nature en ville autour d'enjeux liés au développement durable. Mémoire de Master 1, Institut d'urbanisme de Paris*. 62p.
- Legault, A.-M. (2010). *Le jardin collectif urbain : Un projet éducatif holistique et fondamentalement politique*. 22p.
- Neveu, J. (2012). *Facteurs de réussite d'implication citoyenne dans l'espace public. Mémoire de fin d'étude, Agrocampus Ouest* 47p.
- PADES. (2010). *Animation des Jardins Familiaux de développement social*. 9p.
- Poncelet, C. (2007). Proposition de loi relative aux jardins collectifs. pp Art. L. 561-1 vol.44.
- Pourias, J. (2011). *Jardins collectifs parisiens : pratiques, fonctions et risques. Mémoire de Master2, AgroParisTech*. 129p.
- Prédine, E., & Collaert, J.-P. (2009). *Des jardins en partage*. éditions Rue de l'Echiquier. 94p.
- Réseau école et nature, collectif. (2003). *Le Jardin des Possibles*. Réseau Ecole et Nature édition. 133p.
- Service Espaces Verts et Environnement ville de Nantes. (2013). *Guide des jardins collectifs à Nantes*. 18p.

- Unep-Ipsos. (2010). *Résultat d'enquête. Le jardin, un bien social à partager - Les Français font le choix du vert*. 20p. Récupéré sur <http://www.entreprisesdupaysage.org/>.
- Werquin, A., & Demangeon, A. (2006). *Jardins en Ville, nouvelles tendances, nouvelles pratiques*. Dominique Carré éditeur. 144p.

Sitographie

- 1 Fédération Française du Paysage (2009). Définition de la profession de paysagiste concepteur. <http://www.f-f-p.org/fr/paysagiste-concepteur/definition/> (consulté le 31/08/2014).
- 2 Consalès, J.N (2013). Présentation du projet ANR JASSUR. <http://www6.inra.fr/jassur/Presentation> (consulté le 06/08/2014).
- 3 Consalès, J.N., & Pashchenko, O. (2010). Durabilis n°11 e-magazine: *Les jardins collectifs : derrière une seule notion, des réalités territoriales contrastées*. <http://www.magazine-durabilis.com/les-jardins-collectifs-des-realites-territoriales-contrastees/> (consulté le 08/05/ 2014).
- 4 Pashchenko, O (2011). Projets de Paysage : Le jardin partagé est-il un paysage ? http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_jardin_partage_est_il_un_paysage (consulté le 20/08/2014).
- 5 Incredible edible (2012). Information sur le mouvement Incroyables Comestibles. <http://www.incredible-edible.info/> (consulté le 27/08/2014).
- 6 Park(ing)Day. Park(ing) day, qu'est-ce que c'est ? <http://www.parkingday.fr/> (consulté le 27/08/2014).

Annexe I : Tableau des entretiens téléphoniques réalisés

Nom de la structure	Personne(s) interrogée(s)	Fonction dans la structure	Date de l'entretien	Structure membre du JTSE ?
Atelier In Situ	Anne Romettino Emilie Collavet	Chargées de projet	02/09/2014	Non
SCOP SaluTerre	Franck David	Co-fondateur	05/09/2014	Oui
SEVE Nantes ; service jardins collectifs	Marie-France Ringiard	Responsable du service jardins collectifs	28/08/2014	Non
Agence Champ Libre	Bruno Garnerone	Gérant	26/08/2014	Non
Association Les AJOncs	Benjamin Gourdin	Directeur adjoint	26/08/2014	Oui
CNFPT	Gaëlle Aggeri	Responsable 'Espaces verts paysage'	10/09/2014	Non
Association Vert le Jardin	Pauline Bilcot	Animatrice jardin	03/09/2014	Oui

CHARTRE des Jardins Partagés du Pays de Brest



Un Jardin Partagé est un jardin qui se conçoit, se construit et se cultive collectivement. Il suppose une concertation et une coopération dans la durée entre les habitants-jardiniers et les partenaires du projet.

SOLIDARITÉ et LIEN SOCIAL

Les Jardins Partagés sont des lieux ouverts à tous, favorisant les échanges de voisinage, interculturels et intergénérationnels.

Adaptés à l'accueil de tous les publics (adultes, enfants, personnes à mobilité réduite ...), ce sont des espaces solidaires.

Mr Cache Pot accueille les visiteurs au jardin partagé



- 1** **Nous nous engageons à :**
- AMENAGER le jardin afin qu'il soit accueillant et adapté à tous (espace collectif et parcelles).
 - ACCUEILLIR les nouveaux jardiniers et les visiteurs.
 - ETRE SOLIDAIRE.
 - RESPECTER les jardiniers, les visiteurs et le lieu.
 - COMMUNIQUER AVEC BIENVEILLANCE et banir la violence (insultes et jugements).

CONVIVIALITÉ

Au cœur des Jardins Partagés des espaces de convivialité favorisent les échanges. Des manifestations ouvertes à tous (fêtes, repas, concerts...) sont organisées régulièrement dans ces lieux.

3 Nous nous engageons à :
AMENAGER dans le jardin un espace convivial pour les jardiniers et les visiteurs.
ORGANISER au cœur des jardins des événements ouverts à tous.



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les jardiniers travaillent la terre en respectant l'environnement, utilisant les techniques du jardinage naturel.

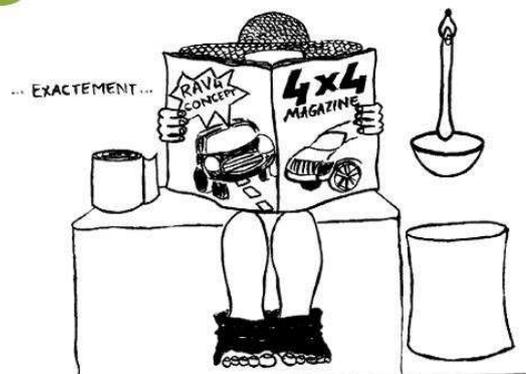
Les Jardins Partagés sont aménagés dans une démarche écologique : aires de compostage, récupérateurs d'eau de pluie, toilettes sèches...

2

Nous nous engageons à :
JARDINER en respectant l'environnement.
AMENAGER le jardin (espace collectif et parcelles) dans une démarche de développement durable.

Mr Cache Pot installe des toilettes sèches au jardin et s'engage écologiquement !

LES TOILETTES SÈCHES :
UN ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE...



AUTOPRODUCTION, SANTÉ et ALIMENTATION

Les Jardins Partagés contribuent au bien être de la personne (activité physique, plaisir au jardin...) et permettent l'accès à une alimentation de qualité.

4

Nous nous engageons à :

NE PAS UTILISER DE PRODUITS pouvant être nocifs pour la santé.

EXERCER le jardinage avec plaisir.

CONSOMMER la production du jardin.

Mr Cache Pot prend soin de sa santé au jardin partagé !



AMELIORATION du CADRE DE VIE

En participant au jardin, les habitants-jardiniers contribuent à l'image du quartier et participent activement à la qualité du cadre de vie de tous.

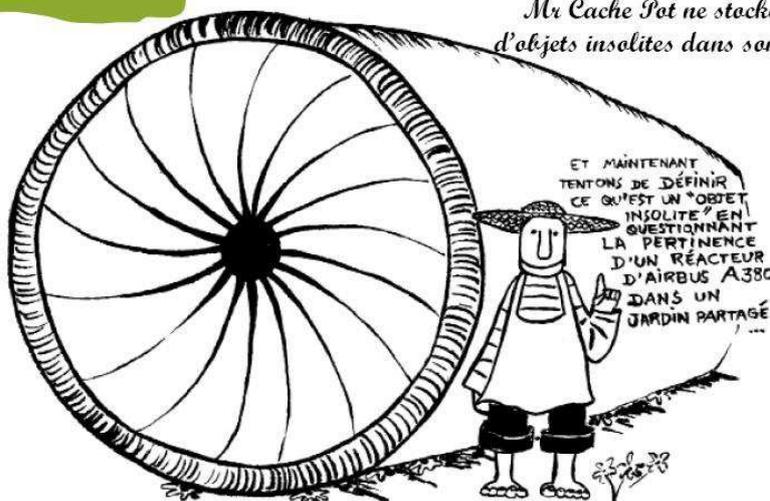
5

Nous nous engageons à :

AMENAGER et ENTRETENIR le jardin en tenant compte de l'environnement et du voisinage (ne pas stocker d'objets insolites, ne pas mettre de clôtures entre les parcelles...)

NE PAS S'APPROPRIER le terrain mis à disposition par la collectivité (ou le propriétaire).

Mr Cache Pot ne stocke pas d'objets insolites dans son jardin



CITOYENNETÉ

Un projet de Jardin Partagé est un moyen pour les habitants de participer à la vie du quartier et ainsi contribuer à une action citoyenne.

6

Nous nous engageons à :
IMPLIQUER le jardin dans la vie de quartier.
TRANSMETTRE les valeurs des Jardins Partagés.



Mr Cache Pot participe aux réunions de concertation du jardin partagé !

LES ACTEURS SIGNATAIRES ET LEURS RÔLES

LES HABITANTS-JARDINIERS

Jardinier, font vivre le projet du Jardin Partagé et organisent le collectif.

Se dotent d'un règlement du jardin dans le respect de la Charte des Jardins Partagés et des conventions.

Organisent leur représentation (1 à plusieurs jardiniers référents).

Sont ambassadeurs des Jardins Partagés.

Participent au réseau des Jardins Partagés.

LES PORTEURS DE PROJET

(Associations, maisons pour tous, centres sociaux ...)

Font naître et accompagnent le projet.

Accompagnent et représentent le collectif d'habitants-jardiniers.

Assurent un soutien de proximité.

Font respecter le règlement du jardin

Gèrent les conflits.

Sont responsables de la gestion financière du projet.

Sollicitent Vert le Jardin pour l'animation, le soutien technique, la médiation...

LES PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS

Signent une convention de mise à disposition de terrain avec le porteur du projet dans le cadre de la charte des Jardins Partagés du territoire.

Participent aux réunions bilan avec le porteur du projet.

LES INSTITUTIONS DU PAYS DE BREST

COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, ORGANISMES HLM, CAF FINISTÈRE, CONSEIL GÉNÉRAL FINISTÈRE

chacun en fonction de ses compétences

Accompagnent le développement des Jardins Partagés sur leur territoire.

Soutiennent l'association Vert le Jardin comme tête de réseau.

Apportent des moyens techniques et financiers pour l'aménagement des futurs espaces jardinés et de leurs abords.

Aident à la recherche des terrains.

Portent la convention de mise à disposition des terrains.

Jouent un rôle de médiation dans la gestion de conflits.

Participent aux réunions bilan avec le porteur du projet.

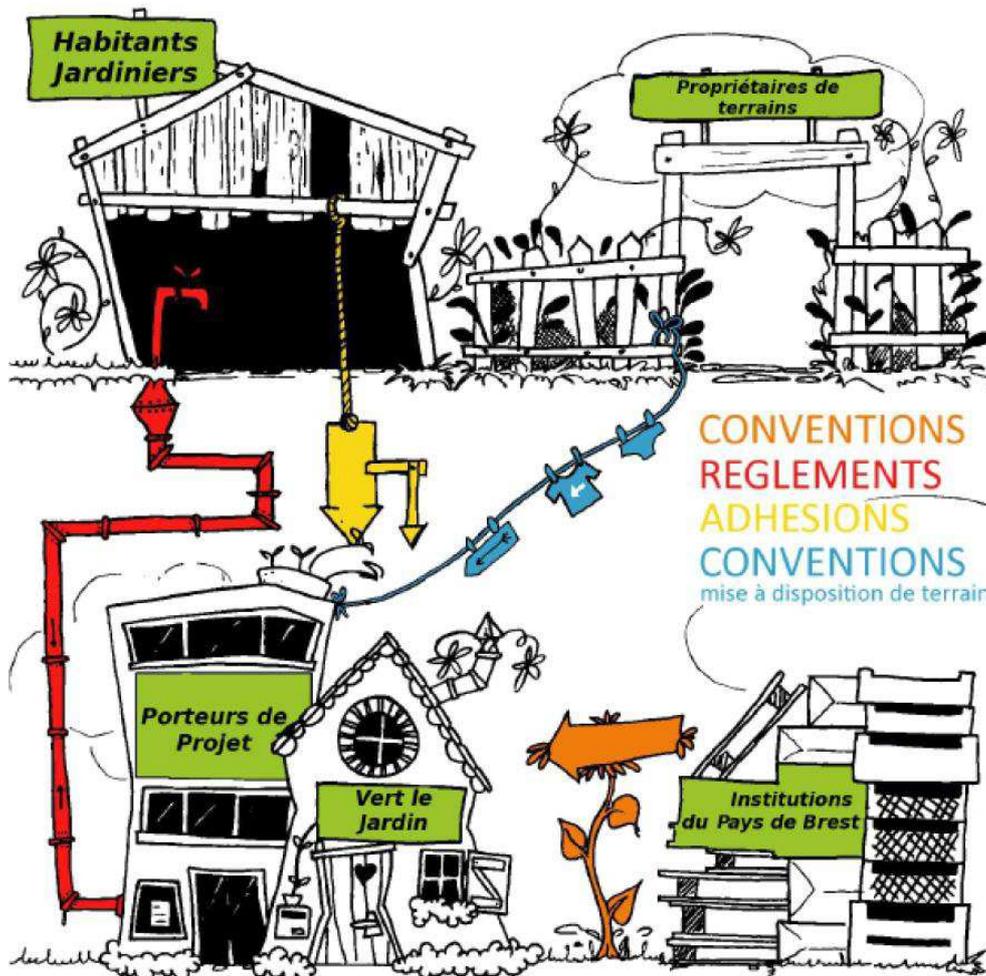
VERT LE JARDIN

Est garant du respect et des signatures de la Charte des Jardins Partagés du Pays de Brest.

Accompagne la mise en place de Jardins Partagés sur le territoire auprès des habitants, des porteurs de projet, des collectivités selon sa méthodologie.

Mutualise le matériel de jardinage.

Coordonne et anime le réseau des Jardins Partagés.



LES OUTILS DE LA CHARTE

LE CADRE

LE PROJET

Le projet de jardin est rédigé en concertation avec les initiateurs et le porteur du projet.

LE REGLEMENT DU JARDIN

Le règlement est rédigé en concertation avec les habitants-jardiniers et le porteur du projet. Il est distribué à chaque jardinier et affiché au local et au jardin. Il est traduit si possible dans les différentes langues utilisées par les jardiniers. Y sont stipulées les conditions d'adhésion.

LA CONVENTION

Une convention de mise à disposition du terrain est co-signée entre le porteur du projet et le propriétaire du terrain. Elle fait référence à la Charte des Jardins Partagés.

LA CONCERTATION

L'ENQUETE

Une enquête de proximité permet d'informer et de mobiliser les habitants du quartier avant l'implantation d'un Jardin Partagé.

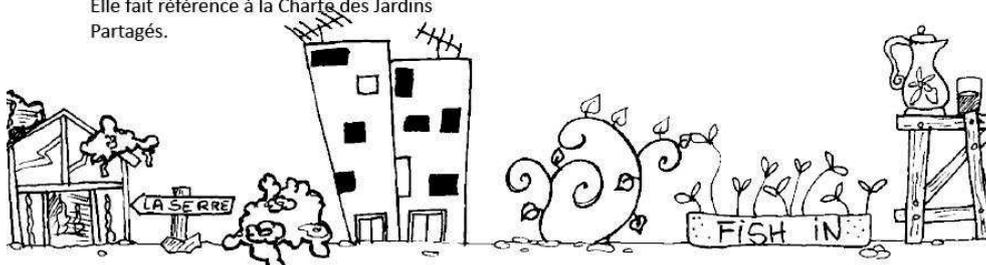
LES REUNIONS

Des réunions de concertation rassemblant habitants-jardiniers, porteurs de projet, partenaires sont régulièrement organisées.

LA REUNION BILAN est organisée annuellement réunissant au minimum les signataires des conventions.

LE CHANTIER COLLECTIF

Les aménagements collectifs du jardin (aires de compostage, parcelles, clôtures...) font l'objet de chantiers collectifs.



LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

LE JARDINAGE NATUREL

Sous forme d'ateliers, formations, rencontres, fiches techniques, les méthodes de jardinage naturel sont proposées aux jardiniers.

LES AMENAGEMENTS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Récupération d'eau de pluie et utilisation modérée de l'eau, aménagement d'aires de compostage, installation de toilettes sèches ...

LES TECHNIQUES ET OUTILS ADAPTES aux jardiniers pour que l'activité jardinage reste un plaisir.

L'OUVERTURE DU JARDIN

L'ESPACE NON CLÔTURÉ ou clôturé mais non fermé à clef.

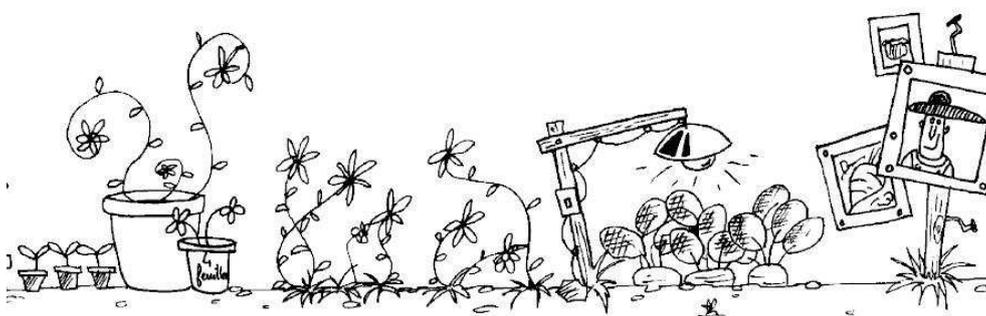
LES MANIFESTATIONS AU JARDIN

Fêtes de saisons, bourses aux plantes, portes ouvertes du jardin, pique-niques de quartier....

LA SIGNALÉTIQUE DU JARDIN dans le quartier.

LE RESEAU DES JARDINS PARTAGÉS DU PAYS DE BREST

BLOG / SITE INTERNET et LETTRE D'INFOS.



En 1998, des associations brestoises se sont rencontrées afin de réfléchir à un projet de développement de «jardins pour tous» sur le territoire.

En 2012, une soixantaine de Jardins Partagés sont répertoriés sur le territoire du Pays de Brest.

La Ville de Brest, Brest Métropole Océane, le Conseil Général du Finistère, la Caisse d'Allocations Familiales Finistère, ont participé à l'écriture et à la publication de la charte dans la continuité du soutien qu'elles apportent depuis l'origine au développement des Jardins Partagés et à l'association Vert le Jardin.

La Charte des Jardins Partagés du Pays de Brest

En complément de l'application des règlements La Charte des Jardins Partagés a pour objectif de : définir les rôles et les missions de chacun et de fédérer les jardins dans un réseau commun.

En fonction du niveau de responsabilité de chacun, La Charte est un engagement mutuel selon des valeurs communes entre :
les habitants- jardiniers,
les porteurs de projet de Jardins Partagés
les propriétaires de terrains,
les institutions du Pays de Brest et Vert le jardin.



VERT LE JARDIN

Venelle de Kergonan - 29200 BREST
02 98 46 06 92 - vertlejardin@wanadoo.fr
www.vertlejardin.infini.com / www.jardinons.com



Annexe III : Exemple de règlement de jardin



LE JARDIN DE LA FERME

PROJET DE REGLEMENT

Le règlement est un outil pour organiser et faciliter la vie collective du « jardin partagé de la ferme ». Il peut être modifié à la demande d'un ou plusieurs jardiniers. Les modifications doivent être proposées et validées lors des réunions de jardiniers.

Le règlement s'inscrit dans la charte des jardins partagés du Pays de Brest



1- Jardinage

- 1 • Nos jardins doivent être jardinés naturellement. Les produits de traitement et de pesticides de synthèse ne sont pas à utiliser. Y sont préférés des techniques et produits naturels (ex : paillage, purin d'ortie, bouillie bordelaise, anti limace bio...).
- 2 • L'apport en amendement naturel (compost, algues) sera favorisé. Les jardiniers pourront utiliser le compost mûr de l'aire de compost de Vert le Jardin. Chacun sera invité à y déposer ses déchets de cuisine de chez lui afin de l'alimenter et à participer à la gestion du compost.
- 3 • L'arrosage s'effectue à l'aide d'arrosoir. En période estivale, afin d'éviter les gaspillages d'eau, l'arrosage des plantations doit s'effectuer uniquement le matin ou le soir.



2 - Les parcelles individuelles

- 1 • Les parcelles individuelles seront de taille de 30m² chacune. Elles seront attribuées par tirage au sort.
- 1 • Les parcelles individuelles sont séparées entre elles par une ficelle. Les jardiniers voisins de parcelles peuvent décider de plantations communes. Ces dernières seront à entretenir ensemble.
- 2 • La parcelle doit être entretenue. En cas de mauvais entretien prolongé, les référents du jardin et Vert le Jardin prendront contact avec les jardiniers pour comprendre les raisons et prendre des décisions adaptés au jardinier et au reste du groupe.
- 3 • Lorsque le jardiniers quittent le jardin, ils devront laisser l'endroit propre et accueillant : ranger tous les outils et déposer les déchets végétaux au compost.
- 4 • La plantation d'arbres et de haies n'est pas autorisée hors arbustes décoratifs et petits fruitiers.
- 5 • Dans le cas où le jardinier ne désire plus de la parcelle, le collectif l'attribue au premier de la liste d'attente désirant un terrain.

6 • Prévenir le collectif en cas de non occupation temporaire de la parcelle (vacances, arrêt maladie...).

7 • Seuls les chiens tenus en laisse sont autorisés à circuler dans le jardin partagé.



3 – Les espaces collectifs

1 • Les espaces collectifs (allées, coin repos, plantations communes..), ainsi que les parcelles non occupées, seront entretenues par le groupe de jardiniers lors de chantiers collectifs organisés tout au long de l'année. (ex : samedi matin)

2 • Chaque jardinier doit participer à l'entretien des outils, du local, et de tous les autres équipements collectifs (coin compost, poubelles...).



4 – Vie collective

1 • Un panneau d'information sera placé dans le garage afin de laisser des messages et information à tous les jardiniers.

2 • Tous les jardiniers sont associés aux temps d'échange et de réflexion sur la vie du jardin.

3 • La parcelle collective est mise à disposition pour des rencontres amicales et familiales organisées par les jardiniers.



5 – Le local des jardiniers

1 • Peuvent y être déposés les outils du collectif et les outils personnels (à condition que ces derniers soient marqués au nom de leur propriétaire).

2 • Une clé par parcelle sera remise aux jardiniers. En cas de perte de celle-ci, à charge du jardinier d'en refaire un exemplaire.



6 - Cotisations

Chaque jardinier devra cotiser à Vert le Jardin (année civile). Le montant de l'adhésion est à prix libre à partir de 3.00 Euros.

J'ai pris connaissance du règlement du « Jardin partagé de la ferme » et je m'engage à le respecter.

Signature

Annexe IV : Exemple de convention de Mise à disposition

BREST METROPOLE OCEANE
Pôle Espace Public et Environnement
DIRECTION ESPACES VERTS

CONVENTION QUADRIPARTITE **CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION** **DE TERRAIN SUR LE QUARTIER DE L'EURPE**

ENTRE LES SOUSSIGNES

En qualité de propriétaire du terrain :

- la Ville de Brest, 2, rue Frézier, BP 92206 – 29222 BREST Cedex 2, représentée par Monsieur Yann GUEVEL, Adjoint au Maire,

- Brest Métropole Habitat, représenté par Monsieur Yves QUINIOU, Directeur Général,

ET

En qualité de gestionnaire de l'espace comprenant le terrain, (conformément à la convention du 21 janvier 2005, dûment actualisée annuellement depuis, relative à la prise en charge de l'entretien des espaces verts communaux de la Ville de Brest), Brest métropole océane, 24 rue Coat ar Gueven 29222 Brest Cedex 2, représentée par Monsieur François CUILANDRE, Président de la Communauté Urbaine,

ET

En qualité de structure porteuse du projet, l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.), 13 rue Professeur Chrétien, à Brest, représenté par Monsieur Yannick LOUBOUTIN, agissant en sa qualité d'Administrateur de l'association mandaté lors du conseil d'administration du 25 octobre 2010.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJETS

La présente convention a pour objets :

1. La mise à disposition gratuite d'un terrain, sur le quartier de l'Europe, appartenant pour part à la Ville de Brest et Brest Métropole Habitat, à l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.), afin que celle-ci puisse mettre en œuvre son projet de jardin partagé.

Il s'agit, conformément au plan joint en annexe, de la parcelle cadastrée AV 246 et 98, d'une surface totale d'environ 654 m², situé rue Jules Lullien, à Brest.

2. La répartition entre les quatre parties des responsabilités diverses en matière d'entretien.

ARTICLE 2 : NATURE DE LA CONVENTION

La mise à disposition du terrain au profit de l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.), est effectuée à titre gratuit.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La mise à disposition du terrain effectuée au profit de l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.), est consentie pour une durée de 1 an à partir de la date de la signature de la présente convention.

La mise à disposition gratuite est renouvelable par tacite reconduction après bilan annuel avec faculté réciproque de résiliation du preneur et du bailleur, en prévenant au moins 6 mois à l'avance par simple lettre recommandée.

La convention ne pourra pas excéder une durée de 12 ans.

L'abandon du projet de jardin partagé notifié par l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.),, après réunion des partenaires, entraînera de plein droit, la fin de la convention.

Après remise du terrain en état par l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.), la Direction Espaces Verts redeviendra gestionnaire de cet espace.

ARTICLE 4 : DESTINATION

Les parcelles seront utilisées comme :

- Jardin partagé,
- Lieu de rencontre, de convivialité et d'activités de plein air,
- Lieu pédagogique.

Un règlement interne complémentaire de la Charte des Jardins partagés du Pays de Brest sera élaboré précisant les modalités d'utilisation.

ARTICLE 5 : GESTION DU TERRAIN

Pendant la durée de la convention, la gestion des lieux comprenant les règles d'utilisation et d'entretien sera assurée par l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.), qui s'appuiera sur l'Amicale de Kerbernard/Pen ar Créac'h pour une meilleure gestion de proximité et sur l'association « Vert le Jardin » pour l'animation technique et pédagogique du lieu.

L'entretien courant de la clôture sera assuré par l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.) soutenu par l'association « Vert le Jardin ».

En cas de défaut d'entretien, notamment montée en graine de plantes adventices particulièrement agressives (chardons, rumex,...), Brest métropole océane pourrait être amenée à demander ou à réaliser une intervention de nettoyage après concertation avec les associations Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.), et « Vert le Jardin ». Le cas échéant, l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.) en supportera les frais.

Conformément à la charte des jardins partagés du Pays de Brest et avec le soutien technique et pédagogique de l'association « Vert le Jardin », les méthodes de jardinage respectueuses de l'environnement seront favorisées (paillage, rotation de culture, apport de matière organique sous forme de compost, etc.). L'utilisation de produits phytosanitaires sera limitée au maximum et interdite en ce qui concerne les herbicides.(Cf : Règlement intérieur)

L'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.) et l'Amicale de Kerbernard/ Pen ar Créac'h désigneront une personne qui sera la correspondante de Brest métropole océane en ce qui concerne le fonctionnement du jardin.

ARTICLE 6 : ORGANISATION DES LIEUX

La pose de clôture et la plantation des haies ou de végétaux ligneux (arbres, arbustes) par l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.) devront se faire en concertation avec Brest métropole océane.

Dans le cas où les jardiniers souhaitent implanter une clôture entre les lots, celle-ci doit rester symbolique, elle aura une hauteur maximum de 0,40 m.

Dans un souci de garder à cet espace un aspect agréable, les clôtures seront les plus discrètes possible, l'utilisation de clôtures de chantier, de palettes, etc...., est interdite.

Tout autre projet de construction ou d'aménagement de l'espace émanant l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.) et/ou de l'association « Vert le Jardin » devra se faire en concertation avec la Direction Espaces Verts de Brest métropole océane.

Brest métropole océane se réserve le droit d'interdire toute construction sur les terrains prêtés.

Brest Métropole Habitat mettra à disposition des jardiniers un ancien local à poubelles pour le stockage et le rangement des matériels et matériaux nécessaires à la bonne gestion du « jardin partagé ».

Il est rappelé que certains aménagements peuvent être soumis aux règles du droit de l'urbanisme et de la construction et au Code Civil.

ARTICLE 7 : CONDITIONS GENERALES

Brest métropole océane ne peut être inquiétée pour les éventuels troubles de jouissance ou dommages, que les occupants pourraient subir du fait d'éléments extérieurs (jeux de ballons, vols et rapines, visites ou intrusions...).

De même, Brest métropole océane ne peut être tenue responsable des accidents survenant sur le site, liés à l'aménagement du terrain et à son utilisation.

l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.) aura par conséquent, une assurance pour se prémunir de tout risque éventuel.

l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.) s'engage à prendre le terrain dans l'état où il se trouve le jour d'entrée en jouissance.

La fourniture de l'eau sur le terrain est assurée par un aménagement de récupération des eaux de pluie le cadre du développement durable.

En cas de rupture de la présente convention, les biens l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.) propres à cette activité (matériel, etc.) resteront la propriété l'association Culture Loisirs Education Formation (C.L.E.F.).

DONT ACTE sur trois pages.

En six exemplaires.

Fait à Brest, le

Pour la Ville de Brest,

Pour Brest Métropole Habitat, représenté par,

L'Adjoint au Maire,

Directeur Général,

Monsieur Yann GUEVEL

Monsieur Yves QUINIOU

Pour Brest métropole océane,
Formation (C.L.E.F.)

Pour l'association Culture Loisirs Education

Le Président,
octobre 2010

L'administrateur mandaté par le CA du 25

Monsieur François CUILLANDRE

Monsieur Yannick Leboutin

	Diplôme : Ingénieur Paysagiste Spécialité : Maîtrise d'œuvre et ingénierie Spécialisation / option : Landscape engineering Enseignant référent : Véronique BEAUJOUAN
Auteur(s) : Simon LETOURNEUX Date de naissance* : 04/01/1990	Organisme d'accueil : Vert le Jardin Adresse : Venelle de Kergonan 29200 BREST
Nb pages : Annexe(s) :	
Année de soutenance : 2014	Maître de stage : Michel CAMPION
Titre français : Le projet de Jardin Partagé et les différents rôles du paysagiste dans sa mise en œuvre. Présentation, exemples et analyse des pratiques à travers les territoires. Titre anglais : The community garden project and the different roles of the landscaper in its setting up. Presentation, examples and analysis of the methods through the territories.	
Résumé (1600 caractères maximum) : Au cours de ce mémoire est abordée la mise en place d'un projet de jardin partagé en présentant ses différentes étapes et ses spécificités. Une analyse est effectuée à l'échelle du territoire français en se basant sur de nombreux exemples et via la réalisation d'entretiens avec des acteurs du développement de ces jardins d'habitants. Cette étude s'axe plus particulièrement sur les différents statuts que pourra avoir le paysagiste et les missions qui s'y rattachent dans le déroulement de ce type de projet de paysage bien particulier.	
Abstract (1600 caractères maximum) : This thesis aims to describe the setting up of a community garden project by describing its different steps and specificities. An analysis is realised along the French territory, based on various examples and the achievement of interviews with community garden's development's operators. The study focuses especially on the different status and missions that could have the landscaper in the proceeding of this particular kind of landscape project.	
Mots-clés : jardin partagé - paysagiste - jardin associatif – projet de paysage – jardin collectif Key Words: community garden – landscaper – landscape architect – landscape - garden	

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires